C.R.A.C. N° 221 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU
AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Lundi 5 juillet 2021

*Application de l'art. 161 du règlement
Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Organisation des travaux.....1

Examen de l'arriéré.....1

Ordre des travaux.....1

Interpellations et questions orales.....1

Question orale de M. Sahli à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'articulation des moyens du fonds FEDER avec le Plan de relance wallon »

Intervenants : M. le Président, M. Sahli, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....1

Question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les aides directes aux travailleurs de la culture »

Intervenants : M. le Président, M. Mugemangango, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon....2

Question orale de Mme Nikolic à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'accompagnement wallon dans les différentes étapes du Plan de relance de la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....5

Question orale de Mme Laffut à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le lancement des procédures de reconnaissance des calamités naturelles publiques en Wallonie au vu des dernières intempéries dans les Ardennes »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....6

Question orale de Mme Nikolic à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la publication du rapport de Sciensano sur les dernières analyses des eaux usées »

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....7

Interpellation de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la loi discriminatoire envers les personnes LGBTQIA+ approuvée par la Hongrie » ;

Interpellation de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la défense des droits LGBTQI+ en Europe et dans le monde sportif » ;

Question orale de M. Cornillie à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la situation des LGBT+ en Hongrie et les réactions wallonnes suite à la décision du Parlement hongrois »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, MM. Hardy, Cornillie, Mugemangango, Bastin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....8

Reprise de la séance.....13

Projets et propositions.....14

Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 629 (2020-2021) N° 1) ;

Exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 – Annexe 2) et (Doc. 629 (2020-2021) N° 1 – Annexe 2) ;

Budget des unités d'administration publique (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10 partim) et (Doc. 629 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10 partim) ;

Question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la gestion et l'utilisation du Fonds de sortie de la pauvreté à destination des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».....14

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Disabato.....14

Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

Intervenants : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....14

Observations de la Cour des comptes – Exposé de Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes

Intervenants : M. le Président, Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....15

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Bastin, Sahli, Mugemangango, Tzanetatos, Disabato, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes, Mme Ryckmans.....16

Vote.....27

Confiance au président et au rapporteur.....27

Pétition pour un plan de relance Covid-19 citoyen et durable.....27

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Hardy.....27

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, MM. Mugemangango, Sahli, Disabato, Mme Galant.....27

Confiance au président et au rapporteur.....29

Organisation des travaux (Suite).....29

Interpellations et questions orales retirées.....29

Liste des intervenants.....31

Abréviations courantes.....32

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Gardier, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 31 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

Ordre des travaux

M. le Président. – Dans la mesure où nous attendons, comme de tradition, que les travaux budgétaires soient terminés en Commission du budget, je vous propose de commencer par les questions. Je serai, de façon un peu exceptionnelle, malléable, puisque je ne veux pas non plus piéger des députés qui sont retenus dans d'autres commissions – ce n'est évidemment pas l'idée –, mais à partir du moment où des députés sont là, en capacité de poser leurs questions, et que ce ne sont pas des questions jointes, je vous propose de le faire. Comme cela, nous avançons dans nos travaux en attendant de pouvoir nous pencher sur les ajustements budgétaires.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. SAHLI À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ARTICULATION DES MOYENS DU FONDS FEDER AVEC LE PLAN DE RELANCE WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sahli à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'articulation des moyens du fonds FEDER avec le Plan de relance wallon ».

La parole est à M. Sahli pour poser sa question.

M. Sahli (PS). – Monsieur le Ministre-Président, en effet, le Gouvernement wallon a approuvé récemment le programme opérationnel du Fonds européen de développement régional, le FEDER, pour les années 2021 à 2027. Durant cette période, la Wallonie, qui a défini 15 domaines principaux au sein des cinq objectifs stratégiques arrêtés par l'Union, bénéficiera d'un financement européen d'un montant total de près de 596 millions d'euros. Ses priorités iront de l'aide à la recherche au soutien aux investissements en passant bien entendu par la rénovation énergétique des bâtiments publics régionaux et locaux, le développement de l'économie circulaire, la dépollution des friches, la mobilité locale durable ou encore le développement urbain.

Le programme opérationnel va faire l'objet, Monsieur le Ministre-Président, de consultations des différents partenaires, d'une évaluation environnementale et sera soumis à l'approbation de la Commission européenne afin de lancer les premiers appels à projets fin 2021.

Vous avez déclaré, Monsieur le Ministre-Président, que ces 595,6 millions d'euros du fonds FEDER viennent par ailleurs compléter les 7,96 milliards d'euros que le Gouvernement wallon investira dans les prochaines années dans le cadre de son Plan de relance.

Comment les moyens du fonds FEDER vont-ils s'articuler avec le Plan de relance wallon ?

Je vous remercie d'avance pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, le Plan de relance de la Wallonie et le programme opérationnel FEDER ambitionnent tous deux de soutenir le développement de la Wallonie, et ce au travers de diverses mesures.

Le Plan de relance se compose de projets identifiés qui pour certains d'entre eux doivent encore être opérationnalisés.

Le programme opérationnel FEDER qui décline les cinq objectifs stratégiques de l'Union européenne a été approuvé par le Gouvernement wallon. Celui-ci doit

faire l'objet d'ailleurs d'une analyse et d'une validation par la Commission européenne.

Un comité d'experts sera mis en place afin de sélectionner les projets après un appel à projets. L'appel à projets sera vraisemblablement lancé en automne et les projets devraient être sélectionnés au printemps prochain. Ces projets viendront compléter ceux du Plan de relance pour la Wallonie. Bien entendu, le Gouvernement a veillé à une coordination optimale entre l'ensemble des thèmes retenus.

Comme je viens de vous l'indiquer, le programme opérationnel FEDER s'articule autour de cinq objectifs stratégiques identifiés par la Commission européenne.

Le premier objectif stratégique vise le renforcement de l'innovation et de la recherche scientifique au travers des centres de recherche, des universités et des entreprises. Cela rejoint l'objectif de promotion de la recherche et innovation de l'axe 1 du Plan de relance.

Le deuxième objectif stratégique FEDER s'inscrit dans une volonté de transition vers une économie bas carbone. Les investissements soutenus dans ce cadre seront complémentaires à ceux qui seront consentis au travers des axes 2 et 3 du Plan de relance.

Ainsi, des travaux de rénovation énergétique de bâtiments publics régionaux et locaux seront soutenus au travers du FEDER.

Le Plan de relance vient élargir la portée de cette mesure en s'adressant notamment aux bâtiments privés.

Un deuxième volet de ce deuxième objectif stratégique FEDER vise la dépollution de friches à haut potentiel de développement. Complémentairement, le Plan de relance prévoit l'assainissement et la réhabilitation de friches industrielles dans les villes ou d'anciennes décharges.

Le troisième objectif stratégique FEDER permettra de contribuer à la réduction de la part modale de la voiture individuelle, notamment par le financement d'infrastructures.

Cet objectif est également visé dans le Plan de relance au travers d'actions telles que la gratuité des TEC et l'amélioration du covoiturage ou encore l'amélioration du maillage des modes actifs.

Le quatrième objectif stratégique FEDER prévoit l'acquisition d'équipements de pointe permettant d'adapter l'offre de formation. Cela viendra compléter les opportunités offertes dans le cadre du Plan de relance en matière d'*upgrading* des centres de formation.

Enfin, le FEDER, au travers du cinquième objectif stratégique, et le Plan de relance contribueront tous deux au développement urbain.

Je terminerai en précisant que les doubles subventionnements pour un même projet, un même investissement ne seront pas autorisés.

C'est une exigence européenne et, bien entendu, une exigence du Gouvernement, et nous y serons d'ailleurs particulièrement attentifs.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Je remercie M. le Ministre-Président pour ces éléments de réponse. C'est une réponse complète, qui fait référence à l'ensemble des politiques que le Gouvernement est amené à porter.

Je tiens ici à faire référence à une expression de Mme Von Buttlar, Cheffe d'unité

Regio, que nous avons reçue il y a une quinzaine de jours, en Commission chargée de questions européennes, qui disait : « Il faut féliciter la Wallonie, car vous étiez l'une des premières régions en Europe à créer des instruments financiers en vue du soutien immédiat aux entreprises, voire pour réorienter, dans certains cas, des projets vers la réaction à la crise, notamment en ce qui concerne le FEDER ». Il m'a semblé important de relayer cette information.

Monsieur le Ministre-Président, je vous connais et je sais que vous avez toujours été attentif au développement d'une Wallonie active, dynamique sur la voie du développement durable, une Wallonie solide et solidaire. Sachez que vous avez à vos côtés non seulement la majorité – j'espère l'ensemble du Parlement –, mais surtout le groupe socialiste, qui vous soutient certainement dans cette démarche.

QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES AIDES DIRECTES AUX TRAVAILLEURS DE LA CULTURE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les aides directes aux travailleurs de la culture ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, après plus d'un an sans aide directe pour les travailleurs de la culture en Wallonie, un incitant Artiste a été mis en place. Il s'agit d'une prime forfaitaire de 3 000 euros qui sera distribuée à un maximum de 5 000 travailleurs.

Pour bénéficier de cette mesure, il faut se trouver dans une des trois situations suivantes :

- soit être ou avoir été demandeur d'emploi bénéficiaire d'allocations de chômage qui déclare une activité artistique auprès de l'ONEM et bénéficiait déjà des conditions du statut artiste et avoir perçu, entre le 16 mars 2020 et le 31 mars 2021, une indemnisation de chômage d'une durée équivalente à au moins trois mois ;
- soit exercer régulièrement une activité comme technicien dans le secteur artistique et culturel reconnue par l'ONEM et avoir perçu, entre le 16 mars 2020 et le 31 mars 2021, une indemnisation de chômage d'une durée équivalente à au moins trois mois ;
- soit avoir perçu au moins 3 000 euros de rémunération brute déclarée par la sécurité des travailleurs salariés ONSS dans le cadre d'activités culturelles et artistiques entre le 13 mars 2019 et le 31 mai 2021.

Ce montant minimum de 3 000 euros brut doit avoir été perçu sur une période de douze mois maximum. Cette dernière condition pose quelques problèmes, car, effectivement, il y a des personnes qui auraient besoin de cette aide et qui sont en dessous de ces 3 000 euros de rémunération. Par exemple, nous avons reçu le témoignage d'une illustratrice de bandes dessinées qui, en raison de certains aléas hors de son contrôle, n'atteint pas ce montant.

Son compagnon, en pleine reconversion professionnelle en mars 2020, est au CPAS. À deux, ils touchent 1200 euros. Elle témoigne que devoir être jugée sur ses rentrées financière est extrêmement pénible si l'on a « une mauvaise année » et que, pas de chance, cette mauvaise année tombe en 2019, on n'a aucune aide, alors que l'on est encore plus précaire que les autres. Elle pose des questions sur ce raisonnement.

Les fédérations d'ailleurs pensent que le montant de 3 000 euros est trop élevé et que cela va poser une série de problèmes quant à des personnes qui sont en situation de précarité, mais qui n'auront pas droit à l'aide qui a été prévue.

Monsieur le Ministre-Président, qu'adviendra-t-il du solde si les 15 millions d'euros débloqués ne sont pas entièrement distribués ? Est-il envisagé d'ouvrir une seconde vague d'aide ou d'élargir les conditions d'octroi ?

Une partie du public concerné a reçu un courrier du FOREm pour les informer de l'existence de cette aide. De quelle manière les autres ont-ils été mis au courant, singulièrement d'ailleurs les personnes qui sont concernées par la troisième condition ? Qu'adviendra-t-il si le FOREm reçoit plus de 5 000 dossiers valides ? Comment le montant minimum de 3 000 euros bruts a-t-il été défini ?

Pourquoi ne pas avoir pris en compte la demande du secteur d'inclure les jeunes diplômés dans les bénéficiaires potentiels de cette aide ? Pour information, il y a 750 diplômés de ce secteur-là chaque année en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Des travailleurs du secteur culturel n'ont toujours, à l'heure actuelle, accès à aucune aide. Menez-vous une réflexion pour y remédier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, au risque de me répéter et de répéter ce qu'a dit le Conseil d'État, la culture n'est pas une compétence régionale et la Wallonie a déjà déployé de très importants efforts pour aider la culture depuis le début de la crise.

Le Gouvernement de Wallonie s'est accordé, en mars, sur une enveloppe exceptionnelle de 15 millions d'euros pour les intermittents et artistes du monde culturel. Le Gouvernement et le FOREm ont généreusement travaillé main dans la main pour opérationnaliser les modalités d'octroi de l'aide financière.

C'est notamment sur les conseils du FOREm qu'il a été proposé le principe de prime forfaitaire unique d'un montant de 3 000 euros. Cette somme a été déterminée avec la prudence qu'il sied lorsqu'il s'agit de l'argent public. Elle correspond à 23 jours de prestations au barème journalier minimal dans le secteur artistique. Elle constitue un indiscutable soutien à la relance des activités des artistes et techniciens du secteur. Ce n'est pas un revenu de remplacement. C'est une aide unique de relance.

À qui accorder cette aide avec objectivité ? Pour répondre à cette question, il fallait définir des critères objectifs. C'est ce qu'a fait le FOREm.

C'est ainsi que le FOREm a directement informé plus de 2 000 personnes répondant à la condition d'artiste ou de technicien culturel au regard de la réglementation du chômage. Le FOREm a également diffusé sur son site internet les informations utiles pour les travailleurs intermittents pouvant justifier de rémunérations artistiques dans le cadre d'activités culturelles.

Je rappelle qu'il n'existe toujours pas de définitions précises de ce qu'est un intermittent de la culture. Ce travail est toujours en cours au niveau fédéral.

Pour faciliter la recherche d'intermittents, le FOREm a fait appel à son réseau de conseillers-référents qui accompagnent les demandeurs d'emploi. Les bureaux sociaux d'artistes ont eux aussi participé à l'établissement des catégories de personnes susceptibles de bénéficier de l'aide wallonne. Ils ont également

relayé la communication du FOREm, tout comme les fédérations d'artistes – je pense notamment à l'UPAC-T – et de techniciens – l'ATPS.

À ce stade, 2 000 demandes ont été effectuées via le formulaire en ligne du FOREm : 1 600 demandes concernent des artistes et techniciens bénéficiant du statut ; les autres demandes sont issues de personnes devant encore justifier de rémunérations artistiques.

Après un rush durant les premiers jours, la mesure semble se stabiliser avec environ 20 demandes par jour ces derniers jours. Si cette moyenne se poursuit d'ici la clôture le 31 août, nous arriverions selon toute vraisemblance à environ 3 200, 3 300, voire 3 500 demandes.

Comme prévu par la décision du Gouvernement, un monitoring régulier de la mesure est réalisé.

Une première évaluation sera communiquée à Mme la Ministre Morreale et moi-même à la fin du mois de septembre. Nous pourrons alors objectivement tirer les leçons de la situation.

Monsieur le Député, vous devez reconnaître que le Gouvernement wallon, en agissant en faveur d'acteurs du monde de la culture, est sorti de ses compétences constitutionnelles au sens propre et selon le rappel du Conseil d'État.

Le Gouvernement wallon l'a fait par humanité et par solidarité avec ces personnes du monde culturel qui souffrent grandement de la crise sanitaire.

Pour ce faire, le Gouvernement a dû s'aventurer sur un terrain du monde culturel que, institutionnellement, il ne maîtrise pas bien.

Aussi, le Gouvernement wallon a avancé pas à pas et trouvé, avec les acteurs de terrain, des solutions pragmatiques dans le cadre des propres compétences régionales.

Enfin, toutes les questions que vous posez et celles que se pose le Gouvernement démontre de manière pertinente et percutante que le regroupement de la culture avec les autres matières régionales confère aujourd'hui au Gouvernement flamand une force opérationnelle que n'a constitutionnellement pas le Gouvernement de Wallonie pour le moment.

Cette situation mérite une analyse approfondie de tous les parlementaires, dont vous-même et les autres membres de votre parti.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre-Président.

D'abord, oui, bien sûr que nous savons qu'une aide a été organisée par le Gouvernement wallon vers les travailleurs du monde artistique ou du monde culturel. C'est tout à fait le cas.

Maintenant, on doit reconnaître que l'on est dans une situation un peu étrange ou, d'un côté, on a la Fédération Wallonie-Bruxelles qui dit qu'elle peut aider les structures culturelles, les structures du monde artistique, mais pas les individus et, d'un autre côté, on a ensuite la Région wallonne qui, suivant l'avis du Conseil d'État, dit : « La culture n'est pas notre matière. Nous n'avons pas vocation à les aider et nous faisons déjà un effort important ».

Il y a quand même 60 000 personnes qui sont concernées par les métiers de la culture et du monde artistique en Wallonie. Évidemment, toutes des situations des plus différentes les unes que les autres. Là, on a un problème, c'est que ces personnes, celles qui ont besoin d'aide, tombent dans un trou institutionnel où elles ne sont ni aidées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ni, en tout cas pour une partie, pas totalement aidée par la Région wallonne puisque, comme je viens de le faire remarquer via les questions que je pose, dans le système proposé par la Région wallonne – c'est bien que cela existe –, il y a encore des trous, notamment les personnes qui n'atteignent pas le montant de 3 000 euros dont j'ai parlé. On sera quand même d'accord pour dire que ces personnes qui sont dans le besoin ne sont ni responsables de la structuration de notre pays ni responsables de la crise sanitaire.

Un élément sur lequel je n'ai pas entendu de réponse claire, c'est la question de la manière dont on a déterminé ce montant de 3 000 euros. Je comprends bien qu'il faut déterminer un montant. Je ne pourrais pas dire le contraire, par contre, vous avez parlé ici de l'UPAC-T. Ce montant a-t-il aussi été discuté avec ces fédérations ? Parce que maintenant c'est l'UPAC-T qui dit que ce montant est trop élevé, et va organiser le fait que toute une série de gens qui sont dans le besoin ne sera pas soutenue.

Un élément aussi qui pose question, c'est : quel sera le solde du montant prévu par la Région wallonne ? Vous dites que l'on va arriver à 3 200 dossiers. On devra voir au niveau des évaluations, mais il y avait 5 000 dossiers prévus. Que va-t-il advenir du montant qui va rester ? Ce montant, d'une manière ou d'une autre, restera-t-il comme étant destiné au soutien aux travailleurs de la culture ?

Dernier élément, il y a évidemment eu tout un débat sur la réforme de l'État – on ne doit pas le nier, il y a débat là-dessus –, et l'on peut aller dans deux chemins : soit celui de la concurrence entre les régions, soit celui de la solidarité.

Encore maintenant, c'est clair que dans le cas de votre formation politique ou d'autres formations

politiques, ce choix n'est pas clairement fait, mais, si l'on peut organiser les compétences de notre pays pour aller vers une plus grande solidarité nationale, notamment dans le domaine de la culture, nous sommes preneurs.

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ACCOMPAGNEMENT WALLON DANS LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU PLAN DE RELANCE DE LA WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'accompagnement wallon dans les différentes étapes du Plan de relance de la Wallonie ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je ne vais pas revenir sur le Plan de relance qui nous a été présenté et dont nous avons déjà eu l'occasion de beaucoup discuter et débattre. On sait d'où l'on vient et l'on sait où l'on veut aller. Ici, ma question porte un peu sur le comment.

On sait que ce plan s'articule principalement sur des fiches projets pilotées par la Wallonie, mais également sur des appels à projets aux communes et aux acteurs publics et privés.

Je m'adresse à vous en tant que chef d'orchestre de ce Gouvernement et de ce Plan de relance. Nous sommes tous impatients de vous entendre sur les différentes étapes de l'opérationnalisation de ce plan, même si – et j'anticipe peut-être déjà votre réponse – certaines réponses sur l'opérationnalisation de ce plan sont toujours en construction. Nous le comprenons bien au groupe MR, car le chantier est énorme et les moyens sont inédits. On sait qu'il faut aller vite, mais il ne faut pas non plus tomber dans la précipitation.

Néanmoins, vous avez annoncé, le 26 mai dernier, à la tribune de notre Parlement, que l'on commencera d'une manière très opérationnelle à partir de septembre. Les moyens débloqués par l'Europe nous contraignent à des délais serrés.

Mes questions portent davantage sur les appels à projets.

Comment comptez-vous faire procéder votre Gouvernement pour les appels à projets ? Avez-vous fixé une méthode et un timing aux ministres de votre Gouvernement ?

Comment est gérée la communication vers les porteurs de projets ? Est-elle centralisée ? Chaque ministre, chaque département, gère-t-il sa communication ?

Pour les collectivités locales, comme pour les porteurs de projets dans le privé, répondre à des appels à projets est lourd d'un point de vue administratif et logistique.

Envisagez-vous un soutien via l'administration ou d'autres acteurs publics pour soutenir et garantir la pluralité des dossiers et la meilleure adéquation aux objectifs du Plan de relance ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, je vous confirme que le Plan de relance de la Wallonie sera mis en œuvre à partir de septembre.

Nous sommes actuellement en train de finaliser les aspects opérationnels.

Pour chaque projet, nous aurons des objectifs, une méthodologie de mise en œuvre, divers indicateurs, un budget et un chef ou une cheffe de projet.

Le chef ou la cheffe de projet sera responsable, au jour le jour, de la mise en œuvre des différents aspects du projet.

Les travaux des chefs de projet seront supervisés par leur hiérarchie dans les administrations, les OIP et les UAP par la Cellule des stratégies transversales du SPW, mais aussi par des experts externes spécialement recrutés à cet effet.

Ceux-ci ne se substitueront pas à l'administration ou aux UAP dans le pilotage du plan. Ils auront trois rôles complémentaires :

- apporter leur expertise et leur expérience dans la mise en œuvre des projets pour maximiser les chances de réussite ;
- interroger toute partie prenante au projet et obtenir obligatoirement une réponse, tant des administratifs du SPW que des UAP, sans jamais pouvoir donner d'injonction ;
- informer le Gouvernement en cas de difficulté afin que celui-ci puisse, le cas échéant, réagir.

J'aurai l'occasion d'exposer prochainement plus en détail la méthode de pilotage auprès de mes collègues du Gouvernement.

Je vous confirme que les projets sont rédigés pour cadrer avec les objectifs fixés par le Gouvernement dans le cadre du Plan de relance.

On n'envisage pas un accompagnement spécifique dans cette question à ce stade puisque cet

accompagnement a déjà eu lieu, notamment par le biais du conseil stratégique.

Vous avez également posé la question des appels à projets. Oui, il y en aura, pas pour les dossiers clairement identifiés à l'heure actuelle, mais chaque appel à projets passera par le Gouvernement. Ce seront des décisions du Gouvernement.

Enfin, le Plan de relance est aussi la traduction en projets des idées émises dans le cadre de la consultation publique qui vise à réinventer la Wallonie et il sera bien sûr communiqué d'ici les vacances d'été au Parlement.

Encore un mot : le Plan de relance, c'est une grande ambition que nous nourrissons. Bien sûr, nous allons rencontrer mille et un aspects à régler, mais j'espère que cette dimension de grande ambition sera partagée pour faire adhérer progressivement un maximum de nos concitoyens et d'opérateurs au projet.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Votre réponse va même plus loin que les questions que je posais, puisque vous avez parlé plus largement des différentes étapes de l'opérationnalisation, vous avez annoncé bientôt une présentation au Gouvernement – j'imagine que nous ne manquerons pas dans la foulée d'avoir plus d'informations aussi – donc je prends mon mal en patience, je vais dire, et je garde mon impatience jusqu'à ce moment-là.

Sur les appels à projets, vous avez déjà donné des éléments, mais nous en aurons bientôt plus. J'ai noté au niveau du pilotage, le fait que vous vous appuierez sur des ressources internes, administrations, des OIP, des UAP, mais aussi sur des experts externes. Là aussi j'imagine que nous aurons bientôt plus d'éléments, savoir s'il s'agit d'une cellule un peu à l'image de la cellule covid qui a accompagné la gestion de crise, ou de consultants externes. Je vous avoue que votre réponse déjà très complète suscite néanmoins quelques questions complémentaires, mais je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'y revenir.

QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE LANCEMENT DES PROCÉDURES DE RECONNAISSANCE DES CALAMITÉS NATURELLES PUBLIQUES EN WALLONIE AU VU DES DERNIÈRES INTEMPÉRIES DANS LES ARDENNES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le lancement des procédures de reconnaissance des calamités naturelles publiques en Wallonie au vu des dernières intempéries dans les Ardennes ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Monsieur le Ministre-Président, les fortes intempéries de ces dernières semaines ont touché durement de nombreux foyers wallons. Le week-end dernier encore, une tornade s'est abattue sur un hameau dans la commune de Houffalize et la ferme-château en carré, emblématique du lieu, a littéralement été soufflée. Leur exploitation est aujourd'hui complètement détruite.

On le sait, pour qu'un phénomène naturel soit reconnu comme calamité naturelle publique, il existe une procédure stricte à appliquer qui passe par une demande de reconnaissance introduite par la ou les communes touchées endéans 21 jours ouvrables auprès du SRC.

La procédure est-elle bien connue des communes concernées et, plus globalement, de l'ensemble des communes wallonnes ?

Vos équipes ou l'administration ont-elles déjà pu prendre contact avec les communes touchées, et plus particulièrement la commune de Houffalize le week-end dernier ? Est-ce que des formulaires ont déjà été envoyés ?

À l'instar des fortes intempéries survenues dans le Namurois, où vous avez proposé l'octroi d'une avance de trésorerie, on le sait, aux communes touchées par la tornade durant la nuit du 19 au 20 juin et qui seront reconnues comme zone de calamité publique, avez-vous lancé une procédure similaire pour la commune de Houffalize ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, la gestion des calamités naturelles publiques a été régionalisée à la suite de la sixième réforme de l'État, et depuis lors divers outils de communication ont été mis en place et ils ont pour but d'informer les villes et les communes. Par exemple, une circulaire explicative a été communiquée à tous les bourgmestres. Des séances d'information ont été également organisées. Les pouvoirs locaux ont été invités à désigner un coordonnateur de calamités et il est la personne qui devrait rester en contact avec le Service régional des calamités.

Toute l'information utile est également disponible sur le portail du Service public de Wallonie. Lors du salon Municipalia 2020, le Service des calamités et le centre régional de crise ont proposé d'ailleurs une conférence sur le sujet.

En ce qui concerne Houffalize, comme le savez, j'ai demandé à mon administration et au Centre de crise de se rendre sur place, ce qu'ils ont fait. Le Centre de crise avait d'ailleurs anticipé ma démarche. Il a constaté les dégâts importants à la ferme de Bernistap et à plusieurs étables. Il y a eu des échanges entre la Commune et le Service régional des calamités. Mon administration a notamment rappelé les modalités de la procédure de reconnaissance.

Comme il l'est légalement prévu dans ce genre de procédure, l'Institut royal météorologique, l'IRM, a été sollicité. Il rendra son rapport en urgence. L'administration pourra ainsi rédiger son rapport technique dans les meilleurs délais. Si les critères sont rencontrés, la reconnaissance pourra ensuite avoir lieu. Cela ouvrira la possibilité d'indemniser les dommages.

Quant à d'éventuelles avances pour Houffalize, tant le ministre Collignon que moi-même attendons le rapport de notre administration pour prendre attitude.

S'il s'avérait que la situation à Houffalize peut être assimilée à celle causée à Beauraing, nous adopterions la même attitude que celle prise pour Beauraing.

Sachez simplement que j'ai signé, il y a à peine une heure, la reconnaissance de calamité pour Beauraing. Dès que j'aurai le rapport de Houffalize, mutatis mutandis, nous ferons la même chose. On s'attend à ce qu'il y ait une démultiplication de dossiers avec les orages, mais nous aviserons au fur et à mesure de la situation.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse complète. En effet, il existe une procédure, mais il est vraiment important que le Centre de crise se rende sur place pour rappeler. Même si l'on connaît les procédures, on est dans l'urgence quand des situations catastrophiques se produisent, on ne pense pas forcément à ces 21 jours ouvrables. Il est donc important d'établir un contact entre les services, car c'est un véritable drame, pas uniquement financier, mais souvent aussi psychologique et humain pour l'ensemble des personnes qui vivent ces intempéries de plein fouet.

Je suis donc rassurée que les choses soient prises en main systématiquement et je comprends bien qu'il est un peu tôt pour déterminer si des avances sont envisagées ou pas.

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA PUBLICATION DU RAPPORT DE SCIENSANO SUR LES DERNIÈRES ANALYSES DES EAUX USÉES »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la publication du rapport de Sciensano sur les dernières analyses des eaux usées ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je vais peut-être le rappeler pour nos collègues, mais nous le savons très bien, Sciensano, en collaboration avec, notamment, la SPGE et une start-up namuroise, E-Biom, procède à l'analyse de nos eaux usées deux fois par semaine dans de nombreuses stations d'épuration du pays, dont une bonne part en Wallonie. Au départ, l'impulsion venait de la Wallonie et, ensuite, Sciensano a chapeauté tout cela. Je vous ai régulièrement interrogé sur ce que l'on allait faire de ces résultats.

Sciensano semble, enfin, bien vouloir communiquer sur le sujet, même si je n'ai rien trouvé directement sur leur site internet. Cependant, des médias s'en sont fait l'écho et ont notamment dit que les derniers résultats publiés, il y a maintenant une semaine, confirment une tendance à la baisse dans la circulation du virus en Belgique, ce qui est une bonne nouvelle.

Je me tourne dès lors vers vous pour en savoir davantage sur le statut et la portée de ces informations. Je souhaite savoir si ces rapports sont utilisés, que ce soit au sein du Gouvernement wallon ou avec vos collègues au niveau interfédéral, au niveau de CODECO notamment. Ces rapports, ces informations sont-ils utilisés pour guider la stratégie de déconfinement et le monitoring du virus ? En effet, on le sait, il y a encore quelques variants, notamment le variant delta, qui sont comme une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes.

Je me demandais si, même au niveau wallon, vous receviez toujours bien ces rapports de manière hebdomadaire, comme c'était le cas par le passé, et s'ils sont disponibles pour guider les décisions au sein de votre Gouvernement.

Tout à l'heure, je parlais de la portée de ces rapports. Je souhaiterais savoir s'ils sont utilisés pour adapter l'arsenal de mesures sanitaires déployées par le Gouvernement wallon à la lumière des chiffres sur les eaux usées. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, je me réjouis, tout comme vous, de l'avancement des travaux. Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer, Sciensano est un organe scientifique, donc ni le Gouvernement fédéral ni les gouvernements régionaux n'interfèrent chez Sciensano. Ils coordonnent l'analyse du covid dans les eaux usées sur l'ensemble de notre pays. La Wallonie participe au projet national via l'UCL, l'UNamur, la spin-off E-Biom et la SPGE.

Plus concrètement, trois indicateurs ont été élaborés. Ils visent à identifier :

- l'augmentation récente du virus qui identifie une augmentation du virus en une semaine ;
- la circulation plus intense qui peut identifier une concentration élevée du virus ;
- l'augmentation constante qui peut illustrer une augmentation régulière depuis au moins une semaine.

Ces indicateurs se focalisent sur la détection des changements significatifs. Par cette méthode, 45 % de la population belge est concernée et suivie.

Selon Sciensano, la circulation du virus dans les eaux usées correspond globalement aux cas positifs. C'est une donnée importante. La corrélation est toutefois moins bonne pour 15 % des stations d'épuration. Dans les zones les mieux corrélées, une prédiction avec trois jours d'avance sur les cas positifs semble possible, mais le caractère prédictif n'a pas encore été confirmé pour l'ensemble des stations. C'est un travail toujours en cours. Ces données viennent compléter les indicateurs existants : cas positifs, hospitalisations, nombre de personnes dans les unités de soins intensifs, et cetera. Ensemble, tous ces indicateurs permettront d'affiner le suivi de la situation épidémiologique.

Sciensano a également annoncé vouloir insérer à terme ces données dans l'analyse du RAG, du Risk Assessment Group, qui est un groupe d'experts qui examine la situation en amont. Les données wallonnes sont actuellement envoyées directement d'E-Biom à Sciensano. Le Gouvernement reçoit uniquement le rapport du RAG, du Risk Assessment Group, qui sert à préparer les décisions du Comité de concertation. La coordination nationale du suivi épidémiologique relève, quant à elle, de Sciensano et du ministère fédéral de la Santé.

Voilà où nous en sommes dans l'état actuel de la situation.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour ces réponses. Sciensano est effectivement un institut scientifique. Je sais que ce n'est pas de la compétence de la Wallonie, mais il me semble qu'il est lié au SPF Santé publique. C'est un acteur au service de la décision politique. Il me manque encore ce maillon-là.

J'entends les démarches que Sciensano prend, j'entends dans votre réponse ce que Sciensano compte communiquer ou pas au RAG. Ma question portait plus sur ce qui demandé à Sciensano au niveau interfédéral et comment ces éléments sont utilisés pour la stratégie. J'ai l'impression que nous ne prenons pas tous les deux la question par le même bout, mais cela dépasse la seule Wallonie, donc je verrai peut-être via des collègues au Fédéral comment pouvoir revenir sur cette question auprès de Sciensano.

INTERPELLATION DE MME RYCKMANS À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA LOI DISCRIMINATOIRE ENVERS LES PERSONNES LGBTQIA+ APPROUVÉE PAR LA HONGRIE »

INTERPELLATION DE M. HARDY À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA DÉFENSE DES DROITS LGBTQI+ EN EUROPE ET DANS LE MONDE SPORTIF »

QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA SITUATION DES LGBT+ EN HONGRIE ET LES RÉACTIONS WALLONNES SUITE À LA DÉCISION DU PARLEMENT HONGROIS »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les interpellations et la question orale à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon de :

- Mme Ryckmans, sur « la loi discriminatoire envers les personnes LGBTQIA+ approuvée par la Hongrie » ;
- M. Hardy, sur « la défense des droits LGBTQI+ en Europe et dans le monde sportif » ;
- M. Cornillie, sur « la situation des LGBT+ en Hongrie et les réactions wallonnes suite à la décision du Parlement hongrois ».

MM. Mugemangango et Bastin se joignent à l'interpellation.

La parole est à Mme Ryckmans pour développer son interpellation.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, le président de la Hongrie, Viktor Orbán, s'est, une fois de plus, distingué négativement avec la décision de son pays d'approuver, le 15 juin dernier, une loi qui discrimine les personnes LGBTQIA+.

Cette loi interdit les programmes éducatifs et les publicités mettant en scène des minorités sexuelles et des minorités de genre auprès des enfants mineurs.

Cette loi, qualifiée de « moyenâgeuse » par le Premier ministre De Croo, a provoqué un véritable tollé. « Il est temps de tracer une ligne rouge », a dit le Premier ministre.

Les ONG de défense des droits humains, comme Human Rights Watch, Amnesty International et Reporters sans frontières, ont également dénoncé l'adoption de cette loi et appelé les autorités européennes et les pays membres à agir contre cette attaque envers les libertés individuelles et les droits humains.

Cette décision hongroise a également suscité beaucoup de débats sur les possibilités réelles pour les instances européennes de réagir à cette provocation de la part des autorités hongroises et d'inquiétudes au vu de l'attitude de soutien affichée par le Premier ministre de la Slovénie, un pays qui va assumer la présidence de l'Union européenne pour six mois.

Un certain nombre de pays – le Benelux, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, la Lituanie, l'Espagne et la Suède ; le Portugal les rejoindra probablement après sa présidence – ont condamné l'adoption de cette loi discriminante et ont demandé à la Commission européenne, en tant que gardienne des traités, d'utiliser tous les outils à sa disposition pour garantir le plein respect du droit communautaire, y compris, dans les mesures possibles, le recours à la Cour de justice de l'Union européenne.

La Wallonie a pris des engagements pour lutter contre l'homophobie et les discriminations dans sa Déclaration de politique régionale, mais aussi au travers d'une récente motion adoptée en mai par notre Parlement.

Quelle a été la réaction de votre Gouvernement à ce sujet ?

Avez-vous pu vous associer aux expressions et aux actions de dénonciation de cette loi ?

En avez-vous fait part aux autorités hongroises ?

Quels sont les leviers d'action à votre disposition pour faire entendre la plus vive désapprobation de la Wallonie aux autorités hongroises et pour soutenir les associations de défense des personnes LGBTQIA+ actives en Hongrie ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy pour poser développer son interpellation.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre-Président, depuis plusieurs années, nous devons malheureusement constater que les droits des personnes LGBTQI+ sont remis en cause dans de nombreux pays de l'Union européenne.

J'en veux pour preuve les décisions prises en 2019 par les autorités polonaises ayant déclaré plusieurs zones du territoire national comme « zones libres d'idéologie LGBT » ou encore l'adoption par le Parlement hongrois, le 15 juin 2021, d'une loi qui interdit les programmes éducatifs et les publicités mettant en scène des minorités sexuelles et de genre auprès des mineurs.

Cette loi s'ajoute aux nombreuses restrictions et attaques qui touchent la communauté LGBTQI+ hongroise et internationale depuis l'arrivée au pouvoir du parti souverainiste de Viktor Orbán, et ce malgré plusieurs avertissements et menaces de sanctions émises par les autorités européennes.

« Les actions de la Pologne et de la Hongrie montrent que le fait de laisser libre cours aux violations de l'État de droit mine les institutions démocratiques. Cela finit par affecter les droits humains et la vie de chacun dans ces pays ». C'est ce qu'a déclaré Philippe Dam, le directeur du plaidoyer pour l'Europe et l'Asie centrale à Human Rights Watch.

Cette loi représente en effet une nouvelle attaque contre les libertés fondamentales qui sont au cœur de la démocratie, de l'État de droit et du projet européen, et constitue une forme flagrante de discriminations fondées sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, qu'il faut rapidement condamner.

Elle porte également en elle les germes d'amalgames dangereux entre la pédophilie et l'orientation sexuelle, et stigmatise inutilement la communauté LGBTQI+.

En réaction à cette loi, la Ville de Munich avait sollicité l'autorisation de l'UEFA d'illuminer son stade de football aux couleurs du drapeau arc-en-ciel en soutien aux LGBTQI+ hongrois et internationaux lors du match opposant l'Allemagne à la Hongrie. Cette demande a purement et simplement été refusée par l'autorité sportive et qui relance, une fois de plus, la question de la promotion de la diversité dans le sport.

La Wallonie et la Belgique figurent parmi les pays les plus avancés dans la défense et le soutien envers les personnes LGBTQI+ grâce notamment au soutien qu'elles offrent aux associations comme les maisons arc-en-ciel et les différentes politiques de prévention et de lutte contre l'homophobie, la transphobie ou la biphobie.

Je viens de lire que la Commission européenne prépare une lettre de mise en demeure de la Hongrie relative à sa récente loi homophobe. C'est une première étape dans une procédure d'infraction devant la Cour de Justice de l'Union européenne et l'on peut s'en réjouir.

Au niveau wallon, entendez-vous prendre un contact avec les autorités hongroises afin de condamner

l'adoption de la loi précitée et rappeler les valeurs fondamentales d'inclusion et de tolérance qui forment le socle commun du projet européen et de nos démocraties ?

Envisagez-vous des sanctions et mesures à l'égard de la Hongrie, ou d'autres pays européens, qui mettent gravement en danger les droits des LGBTQI+, par exemple au travers de programmes bilatéraux ?

Le Gouvernement va-t-il déclarer officiellement la Wallonie zone de liberté LGBT comme le Parlement l'y a invité en mai dernier ?

Vu l'importance que l'homophobie occupe encore, malheureusement, dans le milieu sportif, entendez-vous, avec les ministres compétents, notamment en Fédération Wallonie-Bruxelles, renforcer des actions de prévention de lutte contre la discrimination à l'égard des personnes LGBTQI+ dans le sport et pour promouvoir le renforcement de la lutte contre l'homophobie dans les instances internationales sportives ?

M. le Président. – La parole M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). – Monsieur le Ministre-Président, en effet, le Parlement hongrois vient de voter une loi qualifiée de honteuse ou moyenâgeuse, visant à interdire ce que l'on pourrait résumer de prosélytisme arc-en-ciel, mais en fait, elle vise la promotion de l'homosexualité, le changement de sexe ou l'identité de genre aux mineurs. Des faits sociétaux et des réalités sociétales que l'on rencontre également en Hongrie. Cette loi devrait s'appliquer aux médias, aux films et séries, aux arts, aux programmes éducatifs aux évènements comme la marche des fiertés – c'est d'ailleurs actuellement le mois de la fierté dans de nombreux pays – à Budapest et c'est une nouvelle atteinte aux valeurs de l'Union européenne – dont il faut rappeler la devise : l'union est unie dans la diversité – donc une nouvelle atteinte aux droits humains et de nouvelles discriminations liées au genre et à l'orientation sexuelle que nous devons malheureusement constater sur le territoire de l'Union européenne. Cette décision fait suite à d'autres décisions politiques contre les personnes LGBTQI+ en Europe de l'Est, notamment, on l'a dit, en Hongrie, mais également en Pologne et en Roumanie.

Ces lois pouvant être qualifiées d'homophobes provoquent un sentiment d'insécurité, mais également des violences concrètes à l'encontre des personnes visées parce qu'avec la libération de la parole, on doit, hélas, aussi constater le passage aux actes, à des gestes de violence à l'égard de cette communauté et, semble-t-il, la marche des fiertés de Zagreb a été le témoin d'actes de violence à l'égard de celles et ceux qui y ont participé.

Si la question de l'action au niveau européen et de la manière dont la Wallonie va s'y associer se pose bien entendu comme mes collègues l'ont signalé précédemment, je voulais partir dans cette discussion avec vous sur les actions qu'il faut aussi mener au niveau wallon parce que cela me paraît indispensable de travailler également à l'échelle de notre Région.

La DPR n'est pas vide à ce niveau-là. Elle prévoit effectivement que l'on veut de manière intégrée aborder cette problématique de la discrimination à l'égard des personnes LGBTQI+ trop souvent marginalisées ou discriminées.

Quelles sont les actions de sensibilisation et de formation visant à casser les préjugés et stéréotypes sur les orientations sexuelles, les identités et les expressions de genre qui seront mises en place par les autorités wallonnes, quels que soient finalement leur représentant et les instances qui les mettront en œuvre ?

Dans quels secteurs de la société va-t-on voir ces actions concrètes mises en place et avec quelles synergies parce qu'évidemment, c'est à l'échelle fédérale et interfédérale que nous devons travailler ?

Alors que l'Union européenne a inscrit dans sa Charte des droits fondamentaux le respect des droits des personnes LGBTQI+, que la Cour de justice de l'Union européenne s'est prononcé à plusieurs reprises contre les mesures discriminatoires visant la situation des personnes LGBTQI+, force est de constater que leur situation devient préoccupante au sein de l'Union européenne. Quelles sont les mesures envisagées pour lutter efficacement contre ces attaques et protéger les minorités LGBTQI+ ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, comme cela a été dit, la décision prise par la Hongrie est extrêmement grave dans le cadre de la défense des droits de tout à chacun en Europe et notamment pour éviter les discriminations selon l'orientation sexuelle que l'on choisit. C'est d'autant plus grave et dommageable qu'il y a une série de décisions qui ont été prises en Europe dans le même sens et d'autant plus grave que cela fait déjà une dizaine d'années que la communauté LGBTQIA+ se bat pour justement éviter ce genre de discriminations et se bat pour ses droits. Il faut donc être extrêmement clair par rapport à cela et avoir au gouvernement des messages très clairs par rapport à ça.

L'autre élément c'est que nous avons aussi, et cela a déjà été dit par d'autres, des défis, nous aussi, par rapport à la protection des droits de cette communauté. Notamment la question des discours parfois que l'on peut qualifier de *gay-bashing* qui existe dans certains discours politiques, notamment du côté de l'extrême droite. La question, cela a été dit par Unia, de l'homophobie et de ses conséquences désastreuses dans

le cadre des relations de travail. Manifestement, il y a de plus en plus de signalements dans ce sens dans le chef du centre interfédéral pour l'égalité des chances, c'est ce qu'a expliqué le directeur de l'institution M. Patrick Charlier.

Il y a aussi évidemment des éléments de discrimination qui sont assez interpellants, comme dans le cadre du droit à donner son sang. Si l'on est dans la situation d'un homme qui a des contacts sexuels avec un autre homme, on est discriminés par rapport à la capacité de donner son sang encore en Belgique à l'heure actuelle.

L'agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a fait une enquête vers la communauté LGBTQIA+ qui est assez interpellante, puisque 40 % des personnes interrogées ont déclaré avoir été victimes de discrimination à cet égard, 60 % ont déclaré qu'elles ne pouvaient pas se comporter comme elles le souhaitaient dans l'espace public. On parle évidemment d'agressions physiques qui sont de plus en plus nombreuses et même d'ailleurs de chiffres concernant les suicides qui sont vraiment inquiétants.

Mes questions sont donc les suivants, Monsieur le Président. Qu'allez-vous mettre en place pour lutter contre les différentes discriminations vécues par les membres de la communauté LGBTQI+ ? Quelle expression allez-vous avoir en tant que Gouvernement wallon par rapport à ce qui s'est passé en Hongrie ? Le Gouvernement va-t-il déclarer, comme cela a déjà été demandé, officiellement la Wallonie zone de liberté LGBTQIA+ ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, M. Antoine était programmé dans le cadre de cette interpellation. Nous avons donc attendu la dernière minute, mais vous savez que quand M. Antoine parle de budget, on ne sait plus le contrôler. Nous ne pouvions cependant pas passer sous silence cette attaque aux droits humains, raison pour laquelle, en passant le dernier, une très grosse partie a déjà été dite. Nous voulions avoir une expression sur le sujet, Monsieur le Ministre-Président.

Comme mes collègues, on trouve cette loi hongroise tout à fait moyenâgeuse, scandaleuse, car les homosexuels ne sont pas des sous-citoyens ou des citoyens de seconde zone. On demande aux institutions européennes de réagir de manière forte, mais aussi, Monsieur le Ministre Président, on vous demande également de faire du lobbying à tous les étages et d'utiliser tout le pouvoir que vous pouvez avoir pour lutter contre cette loi qui est immonde.

Concrètement, Monsieur le Ministre-Président, qu'est-ce que le Gouvernement va pouvoir mettre en place pour lutter contre cette loi scandaleuse ?

M. le Président. – Je confirme, effectivement, Monsieur le Député, que M. Antoine avait bien déposé une question et que, pour les raisons que vous évoquiez, il n'a pu la poser.

La parole est à M. le Ministre Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, Messieurs les Députés, l'adoption de la loi sur la soi-disant promotion de l'homosexualité auprès des mineurs, par la Hongrie de Viktor Orbán intolérable. Elle est contraire aux valeurs fondatrices de l'Union européenne.

C'est, comme l'a très justement dit la présidente de la Commission européenne, une honte.

Avec cette loi, la Hongrie bafoue une nouvelle fois nos valeurs fondamentales d'Européens. Elle discrimine les citoyens hongrois sur la base de leur sexe et de leur orientation sexuelle. En violation de l'article 2 du traité sur l'Union européenne et du principe de non-discrimination inscrit à l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Avec cette loi hongroise, c'est toute la communauté LGBTQIA+ qui est une nouvelle fois stigmatisée dans un État membre de l'Union européenne, c'est toute une communauté qui vit toujours plus dans l'incertitude et la peur. Cette initiative – je le répète – est tout à fait scandaleuse. Elle est, comme vous l'avez indiqué, rétrograde, avilissante, excluante.

À titre personnel, je la condamne sévèrement, comme je l'ai déjà fait pour les initiatives tout aussi intolérables des autorités polonaises, ce même Gouvernement polonais qui a d'ailleurs apporté son soutien à Viktor Orbán lors du Conseil européen des 24 et 25 juin.

Je suis également profondément inquiet de l'attitude pro-Orbán – je ne vous le cache pas – du Premier ministre slovène, dont le pays vient de prendre la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Mesdames et Messieurs les Députés, vous me demandez quelle a été la réaction de la Wallonie à l'égard de cette loi scandaleuse. Je peux vous dire que j'ai rappelé dès le 15 juin aux responsables de tout un chacun sur ce dossier, et en particulier à la Commission européenne et au commissaire à la Justice le caractère insupportable de la décision hongroise.

Par ailleurs, le 22 juin, la question de cette loi hongroise a été débattue au sein du Conseil européen des Affaires générales. Cette question a été abordée dans le cadre de l'audition de la Hongrie au titre de l'article 7 du traité de l'Union européenne et du respect de l'État de

droit. Lors de ce Conseil Affaires générales, les pays du Benelux ont concentré leurs questions à la ministre hongroise de la Justice à propos de cette loi. Cette position avait été validée lors de la coordination intrabelge préparant le Conseil des Affaires générales, à laquelle d'ailleurs mon cabinet a participé. Dans la foulée du Conseil, le Benelux a, par la voix de la Belgique, publié une déclaration condamnant la loi hongroise. Dix-sept États membres ont depuis lors soutenu cette déclaration.

Le 23 juin, les commissaires européens à la Justice et au Marché intérieur ont adressé un courrier à la ministre hongroise de la Justice demandant des explications sur cette loi. La réponse des autorités hongroises est parvenue à la Commission tout récemment. Cette réponse ne satisfait visiblement pas la Commission européenne. La Commission vient en effet d'annoncer qu'elle préparait une lettre de mise en demeure de la Hongrie. C'est la première étape d'une procédure d'infraction devant la Cour de justice de l'Union européenne.

Pour répondre à votre question sur l'état des relations bilatérales Wallonie-Hongrie, elles sont, je peux dire, quasiment inexistantes, en tout cas sur le plan politique, diplomatique. Depuis les dérives autoritaires constatées en Hongrie, plus aucune commission mixte n'a été organisée. La seule collaboration qui existe encore en Hongrie passe uniquement par des partenaires académiques, universitaires, culturels locaux soutenus par WBI. Quant à une rencontre avec l'ambassadeur de Hongrie, je ne l'ai pas sollicitée. La Wallonie n'a plus de relation diplomatique avec ce pays.

Les sanctions doivent maintenant passer par les institutions européennes, y compris la Cour de justice de l'Union européenne, si c'était nécessaire. Il est crucial d'envoyer un signal fort à la Hongrie, mais également à tous les États membres qui bafouent les valeurs fondamentales de l'Union européenne.

Pour rappel, la Délégation générale Wallonie-Bruxelles à Varsovie a été fermée en réaction aux dérives multiples du pouvoir politique polonais, notamment à cause et en raison des discriminations à l'égard des personnes LGBTQIA+.

En ce qui concerne les futures missions économiques, je vous invite à interroger mon collègue en charge de l'économie. Je ne ferai pas de commentaire. Il y a une réflexion qui doit nous guider, c'est que l'on ne doit pas se tromper de cible. La cible est l'autorité politique, c'est le Gouvernement, c'est un élément extrêmement important.

Pour le milieu sportif, le décret du 3 décembre 2020 régissant l'octroi de subventions en matière d'infrastructures sportives instaure plusieurs critères de recevabilité. Parmi ces critères de recevabilité, les bénéficiaires de subventions doivent s'engager formellement à lutter contre toute forme de discrimination. Celles-ci sont définies sur base des critères établis par l'institut national des droits humains, Unia, dont l'orientation sexuelle.

Pour la mise en œuvre de la DPR, voici quelques exemples d'initiatives de ma collègue la ministre de l'Égalité des chances :

- le lancement de la révision du décret du 11 avril 2014 relatif à l'aide aux personnes LGBTQIA+ ;
- des moyens supplémentaires dégagés en 2021 pour renforcer les maisons Arc-en-ciel et la Fédération arc-en-ciel ;
- le financement du refuge Ihsane Jarfi ;
- des contacts rapprochés avec le secteur associatif, notamment dans le cadre du Plan interfédéral de lutte contre la discrimination et la violence à l'égard des personnes LGBTQIA+.

Avant de conclure, je voudrais féliciter pour leurs attitudes morales et politiques tant le Premier ministre néerlandais, Mark Rutte, que le Premier ministre luxembourgeois, Xavier Bettel, que notre actuel Premier ministre, Alexander De Croo, et notre ministre des Affaires étrangères, Sophie Wilmès. Tous ces hauts responsables comme certains autres, je pense notamment au Premier ministre espagnol, Pedro Sánchez, n'ont pas hésité à montrer leur détermination à lutter coûte que coûte contre Orbán et son Gouvernement.

Enfin, avec ma collègue Christie Morreale, nous déposerons prochainement au Gouvernement une proposition visant à déclarer la Wallonie zone de liberté pour les personnes LGBTQIA+.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je voudrais remercier le ministre-président pour sa longue réponse, mais forcément liée aussi à l'ensemble des questions que chacun des groupes ici ont posées. Je me félicite avec lui de l'action résolue de différents gouvernements, de son Gouvernement d'abord pour réagir et appeler à la réaction, des gouvernements et des chefs d'État de différents États européens, et plus généralement des autorités européennes et du Conseil européen des affaires générales pour réagir très fermement, s'opposer, et envoyer le message très clair à la Hongrie que, comme le disait le ministre De Croo, une ligne rouge a été franchie et que cela aura des conséquences.

Ce qu'il est important de rappeler, c'est que nous ne pouvons pas accepter, au sein de notre Union européenne, un pays qui remet en question son socle fondamental et ses valeurs.

Je me réjouis donc des actions qui ont été annoncées, des actions qui ont été prises. Nous ne pouvons que, en tant que parlement, nous exprimer de la même manière, comme nous avons envisagé de le faire.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses.

Autant on ne choisit pas son orientation sexuelle, autant nous devons tout mettre en œuvre en tant que démocrates pour combattre ces politiques rétrogrades et l'émergence de ces idées obscures dans une partie de l'Europe. Dans tous les cas, je me réjouis que le Gouvernement que vous présidez et nos voisins aient fait le choix de ne pas transiger avec nos valeurs fondamentales.

Enfin, je suis fier de vivre dans une région, notre Wallonie, qui se déclarera bientôt officiellement « zone de liberté LGBTQIA+ ».

M. le Président. – La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos éléments de réponse. Ce ne sont pas les films que j'ai vus, les livres que j'ai lus, les enseignements que j'ai suivis, ni même un quelconque choix qui font ce que je suis.

Pour vos éléments de réponse par rapport à l'Union européenne, j'espère qu'elle ira au bout de sa logique et de sa réflexion et des moyens qui sont les siens pour sanctionner ce que l'on peut qualifier de régression scandaleuse des droits dans l'Union européenne, union dont j'ai rappelé tantôt la devise « Unis dans la diversité ». Les États membres doivent être unis pour la diversité sinon l'Union européenne n'a finalement plus de sens puisque c'est le projet politique par excellence sur lequel elle est fondée.

Merci également d'avoir fait le point sur les actions qui ont été entreprises, celles qui le sont et le seront encore. À n'en pas douter, nous reviendrons sur le sujet. Citons, par exemple, la politique d'EVRAS, qui est un outil formidable qui pourrait être davantage déployé pour que nous puissions lutter ensemble, au niveau wallon, contre l'homophobie au sens large de la compréhension qu'il faut en avoir et pour que le droit des personnes concernées soit rétabli.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre-Président, et pour les engagements que vous prenez qui poursuivent le combat qui est mené depuis des dizaines d'années par cette communauté pour ses droits. Je pense que si l'on veut vivre dans une Europe diverse et solidaire, on ne peut pas accepter que, pour des raisons inqualifiables et non pertinentes, l'on crée des catégories de sous-citoyens. Donc, le combat que nous menons pour la reconnaissance des droits de cette communauté est le même combat que l'on mène pour les droits démocratiques de tous. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse détaillée, mais surtout concrète. Tout comme vous, j'ai bien compris que l'on ne pouvait parvenir à des solutions de manière bilatérale ou diplomatique.

Quand vous dites très justement « qu'il ne faut pas se tromper de cible », je suis aussi d'accord avec vous. En tout cas, il faut faire cesser l'incertitude et la peur dans laquelle vit cette communauté. Je me réjouis donc également, comme mes collègues, des actions qui ont été prises et qui seront encore prises par le Gouvernement.

Le ministre De Croo a dit à Orbán au Conseil européen : « si les valeurs européennes ne lui conviennent plus, il peut tout simplement quitter l'Union ». C'est peut-être la solution.

M. le Président. – Une motion motivée a été déposée en conclusion de l'interpellation de Mme Ryckmans par M. Hardy, Mme Ryckmans, MM. Cornillie et Bastin (Doc. 649 (2020-2021) N° 1).

L'incident est clos.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 38 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 15 heures 43 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE PREMIER AJUSTEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2021 (DOC. 629 (2020-2021) N° 1)

EXPOSÉ PARTICULIER AFFÉRENT AUX COMPÉTENCES DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON (DOC. 628 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 2) ET (DOC. 629 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 2)

BUDGET DES UNITÉS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE (DOC. 628 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*) ET (DOC. 629 (2020-2021) N° 1 – ANNEXE 10 *PARTIM*)

QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA GESTION ET L'UTILISATION DU FONDS DE SORTIE DE LA PAUVRETÉ À DESTINATION DES CENTRES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE (CISP) »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 629 (2020-2021) N° 1) ;
- de l'exposé particulier afférent aux compétences du ministre-président du Gouvernement wallon (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 – Annexe 2) et (Doc. 629 (2020-2021) N° 1 – Annexe 2) ;
- du budget des unités d'administration publique (Doc. 628 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10 *partim*) et (Doc. 629 (2020-2021) N° 1 – Annexe 10 *partim*) ;
- ainsi que la question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la gestion et l'utilisation du Fonds de sortie de la pauvreté à destination des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) ».

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je propose M. Sahli comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Sahli est désigné en qualité de rapporteur.

Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je ne serai pas très long, mais permettez-moi d'introduire bien sûr le sujet, le débat.

Depuis l'ajustement 2020, le Gouvernement a adapté son approche au niveau des objectifs budgétaires afin, d'une part, de respecter les objectifs qu'il s'était fixés dans sa Déclaration de politique régionale et, d'autre part, d'appréhender le contexte inimaginé et inédit lié à la crise sanitaire.

Le Gouvernement a présenté sa trajectoire budgétaire hors dépenses covid et hors dépenses relance. Cette trajectoire budgétaire est identique aux objectifs budgétaires du précédent exercice.

Nul ne peut en douter, je suis certain que vous n'en doutez pas, la crise sanitaire aura encore des effets sur les finances régionales au second semestre, mais également en 2022, en espérant, comme certains l'ont indiqué, que des virus mutés, des variants ne viennent pas tout bousculer.

De grandes incertitudes pèsent toujours quant aux futures mesures d'urgence potentiellement nécessaires. La réserve covid-19 qui a été constituée à l'initial 2021 a donc été réalimentée dans le cadre du budget ajusté à hauteur de plus de 96 millions d'euros. Il s'agit d'une réserve d'urgence à laquelle le Gouvernement aura recours si l'évolution de la situation sanitaire le justifie. La Wallonie – je n'ai pas besoin de vous le dire – doit faire preuve de souplesse – on l'a suffisamment répété ici – et de vitesse face à la crise.

Elle doit également se réinventer et poser des choix stratégiques déterminants. Des choix qui visent à assurer une cohérence et une complémentarité entre les différentes politiques de relance. Ces choix ont d'abord consisté, vous le savez, à mutualiser en un Plan de relance de la Wallonie trois programmes d'action conçus de manière autonome, mais complémentaire.

Les trois programmes sont, d'une part, les mesures issues de la consultation Get up Wallonia, d'autre part, les mesures issues du Plan wallon de transition qui est d'ailleurs le plan prévu dans la DPR et enfin les mesures issues de ce que l'on appelle la facilité pour la reprise et la résilience impulsée par l'Union européenne.

L'objectif du Gouvernement était clair et reste clair : assurer une cohérence maximum entre ces trois

programmes pour maximiser les retombées positives pour la Wallonie. Le Gouvernement a ainsi défini dans le Plan de relance de la Wallonie 20 mesures structurantes pour y parvenir. Celles-ci mobiliseront d'ici la fin de la législature au total quelque 7,6 milliards d'euros.

L'ensemble de ces mesures a été intégré selon les cinq axes définis par le conseil stratégique de Get up Wallonia, à savoir :

- miser sur la jeunesse et les talents de Wallonie ;
- assurer la soutenabilité environnementale ;
- amplifier le développement économique ;
- soutenir le bien-être, la solidarité et l'inclusion sociale ;
- garantir une gouvernance innovante et participative.

À ce jour, comme je l'ai déjà indiqué tout à l'heure, nous finalisons les modalités concrètes de chaque projet spécifique. J'ai bon espoir de pouvoir vous communiquer d'ici les vacances d'été une version détaillée de ces mesures et donc du Plan de relance wallon.

Comme toujours, je serai ensuite à votre écoute pour répondre à vos éventuelles questions. Permettez-moi néanmoins d'en anticiper certaines dans le cadre de l'exercice qui nous occupe.

Le premier feuilleton de l'ajustement budgétaire a été calibré par rapport aux besoins budgétaires des projets qui démarreront cette année, en 2021 puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, nous entendons faire démarrer un certain nombre de projets dès septembre. Pour mémoire, la mise en œuvre des mesures est prévue pour l'automne de cette année.

C'est ainsi que, selon nos estimations, 900 millions d'euros seront nécessaires en 2021 en engagement contre 507 millions d'euros en crédit de liquidation. C'est donc 100 millions de moins que prévu initialement. Cette diminution s'explique par notre volonté de calibrer le budget au plus près possible des besoins estimés. L'année est déjà bien avancée et les projets ne démarreront pas concrètement avant septembre, comme je l'ai indiqué.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais insister à nouveau sur l'objectif. Les conséquences du drame de la covid et les faiblesses structurelles de notre Région sont telles que nous devons nous unir pour réinventer la Wallonie. La réinventer et l'inscrire dans une perspective de relance, de redéploiement et de résilience.

Le Gouvernement entend jouer son rôle de premier de cordée. Il attend beaucoup des autres acteurs de la société wallonne : syndicats, patrons, associations, protagonistes de la société civile. Nous pensons, et moi en particulier, que c'est ensemble, avec clairvoyance et détermination, que nous y parviendrons.

Monsieur le Président, chers collègues parlementaires, je me tiens à votre entière disposition pour d'éventuelles questions. Merci infiniment.

Observations de la Cour des comptes - Exposé de Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes

M. le Président. – La parole est à Mme Fries.

Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes. – Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Commissaires, dans le cadre de l'analyse du budget ajusté 2021, la Cour des comptes a formulé des commentaires en lien avec les compétences du ministre-président.

En effet, au niveau de la division organique 10, les crédits augmentent de 560,7 millions d'euros en engagement et de 625,8 millions d'euros en liquidation par rapport au budget initial 2021.

Cette hausse concerne principalement le programme 08 « Plan wallon d'investissement, de transition et Get up Wallonia » dont les crédits inscrits sous la forme de provisions ou de réserves augmentent à eux seuls de 543,6 millions d'euros en engagement et de 610,1 millions d'euros en liquidation.

Le programme 08 reprend au budget initial 2021 cinq provisions liées à la covid-19 et à la relance. Les articles 01.02 « Plan de relance de la Wallonie » et 01.07 « Réserve covid-19 » ressortent des compétences du ministre-président.

L'article 01.02 « Plan de relance de la Wallonie » est doté de crédits complémentaires à hauteur de 459,3 millions d'euros en engagement et de 486,7 millions d'euros en liquidation. Ces montants complémentaires devraient permettre la mise en œuvre de projets relatifs au Plan de relance de la Wallonie dont la mise en œuvre est prévue au cours du second semestre 2021.

Comme au budget initial 2021, un montant de 125 millions d'euros est dédié aux subventions relatives à la politique de la ville et est compris dans cette provision.

L'article de base 01.07 « Réserve covid-19 » constitue une réserve d'urgence à laquelle le Gouvernement aura recours en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Il est doté de crédits d'engagement complémentaires à hauteur de 56,2 millions d'euros et de crédits de liquidation à hauteur de 96,2 millions d'euros.

Lors du budget initial 2021, la Cour des comptes a relevé que le recours aux provisions ne permettait pas d'avoir une vision correcte des moyens prévus pour la mise en œuvre des politiques publiques et nuisait de ce

fait à la transparence du budget. Afin de respecter le principe de spécialité budgétaire, la Cour a recommandé de recourir aux provisions uniquement lorsque la destination du crédit n'est pas suffisamment déterminée au moment du dépôt du projet de budget.

La Cour remarque à nouveau qu'une partie des montants inscrits dans ces réserves est en réalité déjà dédiée à une politique spécifique. À titre d'exemple, une dotation de 17 millions d'euros est inscrite au budget du fonds Bas-carbone et Résilience et, comme le souligne l'exposé particulier du ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, un montant de 125 millions d'euros est dédié aux subventions relatives aux politiques de la ville.

Concernant la division organique 34, les crédits d'engagement et de liquidation de l'article de base 01.01 « Cofinancements européens 2014-2020 » augmentent respectivement de 13,5 millions d'euros et de 53,7 millions d'euros.

La hausse des crédits d'engagement de 13,5 millions d'euros vise à soutenir et à renforcer les projets FEDER et à financer de nouveaux projets Interreg.

La majoration des crédits de liquidation de 53,7 millions d'euros permettra le paiement des déclarations de créances introduites par les opérateurs et le respect des seuils de dépenses à effectuer chaque année dans le cadre des programmes européens.

Je vous remercie pour votre attention.

M. le Président. – La parole est M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je remercie Mme Fries et ses collègues de la Cour des comptes.

Le mécanisme budgétaire utilisé est similaire à celui utilisé pour la programmation des fonds structurels européens pour lesquels une provision interdépartementale unique a été créée. Ces crédits sont ensuite répartis en cours d'année en fonction des besoins des différents départements et des différents ministres.

Par ailleurs, l'utilisation des provisions offre une plus grande souplesse et une maximisation des crédits d'engagement et de liquidation prévus dans les deux réserves centralisées au sein de mes propres articles budgétaires.

Plus spécifiquement, en ce qui concerne le Plan de relance de la Wallonie, la ventilation pourra évoluer en fonction de l'évolution de la mise en œuvre de chaque projet et des besoins budgétaires réels dans ce cadre.

La réserve covid-19 permet de tenir compte de l'impact de l'évolution de la covid. Il s'agit donc d'une réserve d'urgence à laquelle le Gouvernement aura recours en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Encore une fois, je voudrais remercier la Cour des comptes pour ses remarques.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Une petite question : fait-on d'abord une discussion générale et puis on travaille par programme budgétaire ?

M. le Président. – Je vous avoue que je m'étais dit que l'on pouvait faire le tout d'un coup, mais peut-être qu'on peut le faire autrement. C'est comme vous voulez.

M. Bastin (cdH). – Ah non, c'est vous le président.

(Réaction d'un intervenant)

M. le Président. – D'accord, on commence par une discussion générale et puis on fera par programme.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, merci pour ces quelques détails. Vous avez déjà répondu à deux ou trois questions, mais il m'en reste encore quelques-unes, même si c'est un ajustement.

Tout d'abord, concernant le Plan de relance de la Wallonie, nous sommes un peu étonnés par le timing, car à la page 3 du document vous citez ceci : « le Gouvernement wallon a défini dans le Plan de relance 20 mesures structurantes pour y parvenir. Il mobilise au total 7,64 milliards d'euros d'ici 2024. » Ce qui nous interpelle, c'est le 2024, car quand on lit ce document, la totalité des quasi 8 milliards d'euros seront engagés pour 2024. Pourtant, vous l'avez dit, on aura des détails sur les différents projets pour fin août ou à l'automne 2021. On se demande pourquoi ces projets qui sont aussi liés à une facilité européenne de relance, et cette facilité prévoit une *deadline* fixée à 2026. Pourquoi s'engager de tout dépenser d'ici 2024 ? On n'arrive pas bien à comprendre la raison pour laquelle la totalité des crédits devrait donc être engagée dès 2024. J'espère donc avoir plus d'éclaircissements, Monsieur le Ministre-Président, car on pourrait un peu prendre cela pour de la précipitation.

Concernant également le PRW, c'est vrai qu'il n'existe pas encore, mais on va avoir les informations d'ici la fin de l'été comme vous l'avez dit. C'était une de mes questions.

Au sujet des fiches, certaines existent déjà sans doute. Pourquoi faut-il autant de temps pour compiler tout cela et présenter un plan valable ?

Concernant le début de la mise en œuvre, comment pourrait-on faire fonctionner une mise en œuvre à

propos de projets dont on n'a pas les détails ? Et surtout, quels dossiers seront mis en œuvre dès cette année ? Vous avez déjà peut-être un scoop à nous annoncer sur les premiers dossiers qui pourraient peut-être être lancés en automne.

Concernant l'appel à projets qui est en lien avec le fonds post-covid de sortie de la pauvreté, il y a presque une année, Monsieur le Ministre-Président, vous annonciez un appel à projets qui était « Boussole pour l'emploi ». Où en est ce projet ? Pourquoi le fonds de pauvreté n'est-il pas utilisé ? L'avez-vous concerté avec la ministre de l'Emploi depuis lors ?

On peut aussi s'étonner de la technique budgétaire qui est employée dans ce projet de budget ajusté. Il y a des cavaliers budgétaires qui suppriment les deux fonds, arguant du fait que le projet de décret les consolidant devra bientôt arriver. Or, ce même projet de budget confirme les budgets des fonds. Pourtant ils sont supprimés, donc on estime là qu'il y a une insécurité juridique. On y reviendra peut-être dans les discussions par article.

La technique du fonds budgétaire ne permet pas d'ailleurs de connaître exactement de combien sont dotés ces fonds aujourd'hui. Les crédits s'accumulent, ils sont mis en réserve, mais sont-ils utilisés pour autant ? De combien de moyens, chacun des fonds dispose-t-il en réserve actuellement ? Quel sera le montant qui sera mis en réserve de chacun des fonds après le vote de cet ajustement budgétaire ?

À la lecture de cet avant-projet de décret consolidant ces deux fonds, on constate que les délégations du ministre-président sont très larges – vous avez beaucoup de chance, Monsieur le Ministre-Président –, mais il y a peu de garde-fous et l'on espère qu'il n'y a pas d'insécurité juridique.

Concernant les relations internationales, l'ajustement s'inscrit globalement dans une continuité qui traduit un peu une absence de vision, de stratégie, de redéploiement, de changement de cap du Gouvernement wallon en matière de politique internationale. Par rapport aux priorités que vous aviez identifiées dans votre NPI, on ne voit toujours rien de prévu concernant, par exemple, la plateforme Wallonia Inside UE, pour davantage de partenariats avec des régions proches similaires ou complémentaires, pour un engagement plus actif dans la coopération transfrontalière au sein de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai, la Grande Région et l'Euregio Meuse-Rhin, ou encore pour la mise en place d'une stratégie en matière de coopération au développement.

Le budget est ici, l'ajustement budgétaire étant à la fois le reflet et l'instrument d'une politique où l'on ne voit aucun impact significatif de la NPI, ni même des enseignements de la crise du covid-19.

Voici pour ma première intervention générale.

M. le Président. – Au stade de la discussion générale, d'autres députés souhaitent-ils prendre la parole ?

La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Permettez-moi, tout d'abord, de rappeler que, depuis l'ajustement 2020, le Gouvernement a adopté son approche au niveau des objectifs budgétaires, en fonction des circonstances exceptionnelles que nous avons connues, que nous continuons d'ailleurs à vivre.

La trajectoire présentée tend à ce que, hors impact covid et Plan de relance, la trajectoire de la Région reste identique aux objectifs budgétaires de l'accord du Gouvernement. Cette approche permet de donner un objectif clair de retour à l'équilibre à l'horizon 2024 pour ce qui concerne les dépenses ordinaires de la Région, mais tient aussi compte des dépenses nécessaires à la relance et aux investissements stratégiques. Elle tient également compte de la situation instable qui persiste, car de nombreuses inconnues liées à la covid-19 demeurent à ce jour.

Dans ce cadre, plus précisément dans le cadre du budget ajusté 2021, les crédits dévolus au ministre-président – il l'a rappelé tout à l'heure – enregistrent divers mouvements, notamment en ce qui concerne le plan de relance de la Wallonie qui regroupe Get up Wallonia, le Plan wallon de transition et la Facilité pour la reprise et la résilience initiée par l'Union européenne.

Permettez-moi donc de saluer le fait que le Gouvernement wallon ait défini, dans le Plan de relance, 20 mesures structurantes et mobilise au total, M. le Ministre-Président l'a rappelé tout à l'heure, quelque 7,64 milliards d'euros d'ici 2024.

Pour 2021, cela a aussi été rappelé, ce sont 900 millions d'euros en crédits d'engagement et 507 millions d'euros en crédits de liquidation pour le Plan de relance de la Wallonie et 96 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation pour la réserve covid-19 qui seront bien entendu mobilisés.

Nous saluons par ailleurs le fait que le Gouvernement a toujours, malgré la crise sanitaire, maintenu ses ambitions et sa ligne de conduite. Il a dû s'adapter avec des moyens différents et en priorisant les choix. Précisément, à nos yeux, ces priorités ont été concentrées sur l'essentiel et sur ce qu'il fallait faire.

Le Plan de relance nous permet, dès 2021, d'adopter des mesures de redéploiement à l'issue de la crise de la covid-19 afin de réamorcer l'économie régionale. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Ministre-Président : pour réamorcer cette économie, il convient que l'ensemble des forces vives soient mobilisées et que tout le monde rame dans le bon sens, en quelque sorte.

Au-delà de réamorcer l'économie régionale, il convient aussi d'encourager la création de nouveaux emplois répondant aux enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux.

J'avais une question que tout le monde attend avec impatience, à savoir…

Je pense que tout le monde attend cela avec impatience pour savoir un peu plus sur les futures mesures que vous comptez mettre en place cette année 2021 dans le cadre du Plan de relance.

Je vous remercie pour vos éléments de réponse.

M. le Président. – La parole à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos explications.

Vous l'avez dit, c'est une année exceptionnelle à plusieurs égards. Néanmoins, des défis ont été rencontrés par le Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire. Cela n'a pas empêché les débats, notamment sur le Plan de relance.

J'ai tout de même deux éléments par rapport aux textes qui nous sont présentés.

Premièrement, la question de la précision, cela vient d'ailleurs d'être évoqué par M. Sahli. On voit que des budgets importants sont prévus dans le cadre du Plan de relance, notamment un budget de 582 millions d'euros. La question est de savoir quelle est la liste des projets liés à ces importants montants. Comment et dans quel timing pourrions-nous avoir une clarification sur ces projets ?

Deuxièmement, les fonds évoqués, post-covid 19, de sortie de la pauvretés et post-covid 19 de rayonnement de la Wallonie, quel est le bilan de ces fonds ? Quels sont les projets qui ont été soutenus ? On connaît pour certains fonds, c'est le cas pour le premier, certains critères, notamment le type d'entreprises soutenues. Finalement, quelle est a été la réalité du soutien de ces fonds ?

Un dernier élément qui a déjà été soumis à cette commission, c'est la question de certains éléments qui nous apparaissent comme étant des privilèges qu'il faudrait modifier, notamment la question des attachés aux services des ex-ministres. C'est important puisque l'on parle de 816 000 euros.

Qui bénéficie encore de ces collaborateurs ? Quel est le nombre de collaborateurs pour chaque ministre bénéficiant de cette mesure ?

Nous comptons proposer un amendement de transfert de ces fonds puisque l'on trouve que cet élément doit être supprimé, il est caduc, passéiste. On pourrait très bien transférer ces 816 000 euros vers le fonds qui alimente le réseau de lutte contre la pauvreté. Ce serait une utilisation bien plus pertinente de ces fonds.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Je remercie la Cour pour ses remarques et le ministre-président d'y avoir répondu.

On le sait, c'est un budget et un ajustement rythmé par la crise covid, comme à l'initial. On maintient la trajectoire qui est celle dont le Gouvernement s'était doté d'entrée de jeu. On voit que les moyens sont affectés au regard d'un budget dit « ordinaire », un budget de relance et un budget covid. Ce sont des fonds importants qui sont prévus. Je pense que l'on peut le saluer.

Mon groupe donnera confiance au Gouvernement dans le cadre du budget et cet ajustement tourné vers l'essentiel, qui a pour vocation de s'adapter rapidement vis-à-vis des besoins de financement allant à la fois chercher les charges d'emprunt avec des taux d'intérêt attractifs sur les marchés. La priorité va être axée sur la préservation de la stabilité économique. Tout le monde a pu le souligner, tant la majorité que l'opposition.

C'est aussi tourné vers le bien-être et la préservation du bien-être des citoyens à travers des aides directes. Il est donc nécessaire d'investir dans la relance tout en maintenant la promesse de ne lever aucune taxe en Wallonie. C'était une des promesses de ce Gouvernement et il faut la maintenir.

Voilà ce que j'avais à dire sur les remarques de manière plus générale.

M. le Président. – La parole à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Merci à M. le Ministre-Président pour la présentation et je remercie également Mme Fries pour les remarques toujours utiles de la Cour des comptes.

Tout d'abord, une analyse un peu générale sur un exercice qui reste totalement impacté par le covid avec des dépenses additionnelles pour des montants très importants, tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique.

Les dépenses covid passent de 678 millions à 1,713 milliard d'euros en 2021, soit plus de 1,035 milliard d'euros. C'est beaucoup plus qu'en 2020. Les recettes se redressent et l'impact covid est même réduit d'environ 40 millions d'euros par rapport à l'initial. L'impact total covid sur l'année 2021 estimé aujourd'hui est égal à 1,9 milliard, soit un ordre comparable à 2020.

Le solde SEC se détériore d'un montant important par rapport à l'initial même si le Gouvernement wallon a fait une série d'effort pour réduire la détérioration à

800 millions d'euros et nous les en remercions. Paradoxalement, cet ajustement est aussi l'espoir d'un ajustement qui marque la sortie du tunnel. Le virus a fortement reculé, la vaccination progresse et la société se déconfine petit à petit.

Il y a aussi des signaux dans le budget. L'impact du covid sur les recettes est fortement moindre en 2021 qu'en 2020, et moindre à l'ajusté qu'à l'initial. Il est même probable que les recettes soient sous-estimées par rapport à la réalité vu le redressement de la conjoncture et l'évolution à la hausse des estimations d'inflation et du PIB.

Il y a un grand nombre d'arrêtés de transfert. Cela n'aide pas à la lisibilité, mais, en période de vents contraires, cela témoigne de l'agilité et de l'adaptation permanente du Gouvernement wallon pendant la tempête, comme M. le Ministre-Président l'a indiqué lors de son intervention.

En même temps, l'ajustement est présenté en juin et non pas en septembre. Il s'agit d'un autre signe d'un retour progressif à la normale. À côté de cela, en dehors du covid, les ajustements sont rares et le plus souvent techniques et factuels.

Cela signifie que l'information la plus importante est celle qui ne se voit pas dans les colonnes de variations : le Gouvernement wallon a maintenu son ambition dans l'ensemble de ses politiques et les accents qui caractérisent le projet du Gouvernement wallon et de sa Déclaration de politique régionale.

En particulier, le Gouvernement wallon a probablement maintenu sa volonté d'investir dans le redéploiement à travers le maintien ou la reconstitution de moyens importants dans les investissements publics et en particulier dans la transition.

Le Gouvernement a décidé d'investir – et nous pensons qu'il a raison – dans différents domaines, que ce soit en termes d'emploi, au niveau social, en termes de solidarité, de logement et de climat, à savoir toutes les crises que l'on vit actuellement. Vous avez remarqué qu'il y a quand même quelques éléments qui sont assez interpellants. On peut penser au dôme de chaleur au Canada, mais aussi aux inondations que l'on vit encore aujourd'hui et qui marquent, d'une certaine manière, un côté un peu plus urgent à chaque mois qui passe.

Je ne serai pas différent de mes collègues, je serai dans la même lignée : y a-t-il des projets prioritaires par rapport à d'autres ? Vous avez évoqué une série de projets. Le Gouvernement wallon a communiqué, il y a peu, sur deux projets : les deux parcs nationaux qui seront définis et dont l'appel à projets va être lancé ainsi que le recyclage des avions situés à Charleroi. Y a-t-il d'autres projets prioritaires qui doivent venir dans les prochaines semaines ou les prochains mois ?

Par ailleurs, il y a certes une augmentation de la dette. Cela ne rend personne heureux et c'est un enjeu majeur à surveiller. Quelle est l'alternative pour ceux qui critiquent, ceux qui disent que l'on dépense trop et qui, à côté de cela, viennent chaque semaine demander des dépenses supplémentaires ? Je pose la question de la cohérence.

Comme l'an dernier, dans le cap défini par l'Union européenne, avec un plan d'investissement et la clause de sauvegarde – les leçons à retenir de la crise de 2008 à 2009 et l'orthodoxie budgétaire qui nous a handicapés les années qui ont suivi –, il y a des perspectives intéressantes. On peut citer, au niveau international, les perspectives du plan fédéral américain, mais aussi, plus proche de nous, les perspectives de notre Gouvernement fédéral. On peut se satisfaire de l'augmentation, qui a été communiquée récemment par le secrétaire d'État, des dépenses de recherche et développement qui atteignent le seuil de 3 %, réclamé depuis un certain nombre d'années.

En poursuivant et en amplifiant son programme d'investissement, nous estimons que le Gouvernement wallon est au rendez-vous.

Je reviendrai avec ma collègue pour d'autres questions sur les programmes budgétaires.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur Bastin, pourquoi y a-t-il des moyens financiers engagés jusqu'en 2024 et pas au-delà ? Il y a une très grande différence entre engager et liquider. Ce que demande la Commission européenne dans le cadre de la Facilité pour la reprise et la résilience, c'est que les projets soient engagés le plus tôt possible, réalisés en 2025 et payés au plus tard en 2026. Dès lors, si l'on veut respecter ce timing, les montants doivent être engagés au plus tard en 2024.

Ce sera un défi. Je le dis, ce n'est pas quelque chose de simple, parce que là on est contraints vraiment d'une manière un peu excessive, connaissant les lenteurs – et pas uniquement la gare de Mons, bien entendu – mais connaissant les lenteurs suite au cahier des charges, aux autorisations diverses, aux permis, et cetera. Nous ferions du mieux que l'on peut, bien entendu.

Pour les dispositifs qui concernent les dépenses et les fonds. Il est vrai que c'est le Conseil d'État qui nous a recommandé de supprimer les articles 23 et 24 que vous évoquiez tout à l'heure. Pourquoi ? Parce que dans un souci de sécurité juridique et de cohérence, il convient d'abroger, dit le Conseil d'État, les articles 23 et 24 du décret du 17 décembre 2020, parallèlement à l'adoption d'un nouveau fondement juridique pour les fonds post-covid 2019 sortie de la pauvreté.

Par conséquent, un article sera ajouté dans le dispositif afin de prévoir une telle abrogation et le décret – nous avons reçu l'avis du Conseil d'État, et cetera, et nous l'avons passé, je crois, en deuxième lecture, et maintenant c'est parti au Parlement, donc vous êtes normalement en possession de ce projet de décret.

Pour le fonds post-covid Pauvreté, comment dirais-je, il n'y a pas encore de décret approuvé et nous n'avons donc pas voulu lancer d'appels, parce que l'on pourrait bien sûr nous reprocher de travailler sans base légale, ce que nous avons fait pour le rayonnement, mais là à partir du moment où le Conseil d'État nous formule une remarque formelle, on tient bien sûr compte.

Pour Wallonia Inside EU, le travail a démarré et il y aura prochainement deux personnes engagées pour avancer.

Pour ce qui concerne le fond rayonnement, rappelez-vous il y a d'abord eu un projet important pour 3 millions d'euros, où nous avions rencontré un immense succès, il y avait plus de 700 projets proposés et après une analyse très détaillée et très attentive une cinquantaine de projets ont été retenus. Nous avons relancé eu égard à l'engouement qu'il y a eu, nous avons relancé une deuxième édition avec également 3 millions. Le nouvel appel s'est clôturé le 21 juin. Il y a deux catégories. Le développement de projets portés par des talents émergents avec l'octroi d'un montant de 5 à 40 000 euros maximum, là il y a près de 230 candidatures. La catégorie B pour soutenir des structures établies qui entendent concevoir des événements promouvant l'image de la Wallonie et là les montants pourraient aller jusqu'à 200 000 euros couvrant au maximum 60 % des dépenses et là on a à peu près 100 candidatures. Nous en avons précisément 99.

Pour votre information, le calendrier clôture du processus de prélecture des candidatures pour la mi-août. Mi-septembre, deux séances du jury seraient prévues et la proclamation prévue le 17 septembre.

Pour ce qui concerne l'appel à projets Wallonie Ambition Or, l'appel à projets porté par le ministre Crucke et moi-même, il vise à désigner des ambassadeurs du projet Wallonie Ambition Or. Grâce à l'appel à projets, la Wallonie souhaite soutenir des sportifs individuels ou des équipes au parcours remarquable ou atypique. Qu'ils se positionnent en tant qu'ambassadeurs de la Wallonie et du projet Wallonie Ambition Or, tout en participant à la promotion des infrastructures sportives wallonnes.

Le public éligible, je vous le rappelle, les sportifs individuels, les équipes affiliées aux clubs sportifs constitués en ASBL ou en associations de fait, affiliés à une fédération sportive reconnue par la fédération et dont le siège d'activités est installé en Wallonie. Il y a bien sûr un jury. Je vous donne la composition du jury :

- la présidente du Conseil supérieur des sports ;
- la présidente de la Ligue handisport francophone ;
- le président de l'association interfédérale du sport francophone ;
- un représentant de mon cabinet ;
- un représentant du cabinet de M. le Ministre Crucke.

Voilà un peu ce qui est prévu.

Il me reste encore des éléments liés au fonds de pauvreté.

En réalité pour les nouveaux appels à projets, je vous en ai parlé. Pour le passé, il y a eu le crédit utilisé pour le coup de pouce digital qui est visé à octroyer à l'ensemble des centres d'insertion socioprofessionnelles des moyens nécessaires à l'achat d'ordinateurs portables pour la mise en place d'un système de prêt à destination des stagiaires. Ce système avait un double objectif, celui de promouvoir, assurer la continuité de certaines formations, malgré la crise et de développer les compétences numériques.

Pour les dossiers prioritaires, vous êtes plusieurs à l'avoir demandé. Cela va dépendre de l'état de maturité dans chaque département, mais comme on l'a déjà dit, il y a eu le parc naturel, le démantèlement, le recyclage des avions. Il y a Planet Bike, la politique de la ville, qui sont des projets déjà à maturité maintenant.

Pour les collaborateurs des ministres sortis de charges :

- chez M. Collin, il y a deux équivalents temps plein ;
- chez M. Di Antonio, il y a deux équivalents temps plein ;
- chez Mme Tillieux, il y a deux équivalents temps plein ;
- chez M. Furlan, il y a deux équivalents temps plein.

Vous le savez, je ne veux pas nourrir la polémique, mais juste pour M. Mugemangango, attention j'entends des rumeurs selon lesquelles les parlementaires auraient trop de moyens financiers pour avoir des collaborateurs, surtout quand ce sont les chefs de groupe. C'est vrai que vous pourriez me proposer de réduire la dotation du Parlement et utiliser cet argent aussi à des fins sociales. Si l'on avait une politique générale au sein de la Région wallonne, cela peut se discuter. En attendant, je pense très sincèrement que je me suis suffisamment expliqué sur le sujet sans que nous nous énervions. Je crois que cela ne sert strictement à rien.

M. le Président. – Peut-on considérer que cette discussion générale est clôturée et en venir au niveau des différents programmes ?

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses.

À la question de savoir si l'on pourrait proposer la réduction de certains éléments qui soutiennent les partis politiques ici en Wallonie et affecter éventuellement ces montants à d'autres priorités, ma réponse est oui. Cela vaut la peine d'avoir une discussion d'autant plus que le constat est quand même qu'il y a aussi, dans notre pays, une différence de traitement entre les différents parlements. Par exemple, le nombre d'équivalents temps pleins ou de collaborateurs qui sont accordés en Wallonie et celui supérieur à d'autres parlements.

En tout cas, vous me trouverez toujours au rendez-vous pour ouvrir cette discussion et, effectivement, sans s'énerver.

M. le Président. – Avant de céder la parole à d'autres députés qui la demandent, puis-je remercier Mme l'Auditrice, Mme Fries, et la libérer ? J'ai le sentiment, dans les expressions des uns et des autres, qu'elle avait été claire et qu'il n'y avait pas de demande supplémentaire à son égard. Est-ce bien ainsi que je peux le comprendre et simplement, au nom de toutes et tous, puis-je la remercier pour son intervention ?

Nous sommes d'accord.

Merci, Madame Fries.

Mme Fries, Auditrice à la Cour des comptes. – Merci, Monsieur le Président.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, avant de continuer nos travaux, je voulais juste réagir par rapport aux cavaliers budgétaires sur le fonds de pauvreté et le fonds de rayonnement.

Vous dites que « vous avez un accord du Conseil d'État », mais si on lit bien – pas entre les lignes – il dit de faire cela de manière parallèle. Pourtant, ici, c'est un peu technique et un peu juridique parce que l'on n'arrive pas bien à comprendre ces cavaliers.

Les articles 7 et 8 suppriment les cavaliers budgétaires du budget 2021 créant ces deux fonds. La raison de cette suppression est que le projet de décret devait être approuvé vers le mois d'octobre. Néanmoins, les articles 38 et 39 approuvent tout de même les budgets de ces fonds alors qu'ils sont supprimés par l'effet des articles 7 et 8 et qu'ils ne sont pas encore consolidés par les projets de décret.

Ici, pour nous, il y a trois mois de flottement. En plus, ce sont des fonds qui n'existent plus en droit aussi longtemps qu'ils n'ont pas été consolidés et pourtant on va nous demander d'approuver leur budget. Donc, le Gouvernement propose au Parlement d'approuver le budget d'UAP qui n'existe pas.

Il eut été, à mon avis, un peu plus juste, en tous les cas de manière juridique, de supprimer ces cavaliers dans les projets de décret consolidant les fonds. Alors, quelles seront les conséquences sur les moyens à transférer du fond rayonnement à l'organisme St'Art qui organise, lui, concrètement, les projets rayonnement financés par le fonds rayonnement ?

Comment un fond qui n'existe pas pourrait-il transférer des moyens à l'organisme St'Art ?

C'est simplement cet éclaircissement sur ces trois mois-là. J'espère que vous êtes certain de votre coup et que nous ne serons pas dans un vide juridique.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – J'avais deux questions sur des décrets budgétaires. Je ne sais pas à quel moment on peut les poser. Ce sont juste des questions d'éclaircissement et sur la note de genre. Puis-je le faire maintenant ? Dites-moi.

M. le Président. – Peut-être au moment où l'on arrive dans ces programmes, si vous le désirez, ou vous le faites maintenant ? C'est comme vous voulez.

On attend d'être dans les programmes, ce sera plus simple. Non ? Maintenant ?

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – J'avais une question pour la note de genre revue, puisqu'elle est à la dernière page du document. Il y a des variations entre les engagements et les liquidations pour le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et pour l'étude IWEPS, une fois dans un sens, une fois dans l'autre.

J'aurais simplement voulu avoir une explication et de la même manière deux explications sur l'article 32 et l'article 37 du décret budgétaire.

On annonce un budget ajusté de Wallonie-Bruxelles International en indiquant le montant, qui n'est pas à l'équilibre.

Pour l'article 37, un ajustement pour le Fond wallon des calamités naturelles qui, lui, est à l'équilibre, j'aurais voulu connaître la justification de ces changements.

Merci.

M. le Président. – Je ne vois pas d'autres demandes et je me tourne vers M. le Ministre-Président.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Merci beaucoup.

Je dois donner raison à M. Bastin. Sa question fut très technique et j'en prends acte. Mais je vais vous répondre aussi techniquement.

Les projets de décret, après avis du Conseil d'État sur les deux fonds ont été envoyés, à l'heure où je vous parle, au Parlement.

Quand on dit « simultanéité », on n'est pas à l'après d'un jour, mais une chose est certaine c'est que le Conseil d'État nous demande de supprimer les deux cavaliers qui existaient, ce que nous faisons. C'est tout à fait normal et nous répondons ainsi à une remarque très judicieuse.

Par ailleurs, toutes les UAP, tous les budgets d'UAP passent par le Parlement et c'est approuvé. Il n'y a pas le moindre mystère à cet égard.

Pour ce qui concerne les engagements et les liquidations, Madame Ryckmans, quand il y a une différence, c'est que l'on est convaincu ou bien qu'il y a des rattrapages par rapport à des engagements antérieurs et il faut alors augmenter les montants de liquidation, ou que l'on peut engager des montants, mais on a le sentiment que l'on ne va pas les utiliser en termes de paiement et, dès lors, on diminue la partie liquidation. C'est vraiment technique. Ce sont les budgétaires qui nous conseillent. En général, le volume de ce qui est à faire est lié aux engagements. Parfois les paiements, on doit payer cette année-ci pour des choses engagées l'année passée ou bien engager cette année-ci et ne pas avoir à payer cette année-ci, mais peut-être l'année prochaine.

Mon collaborateur dit : « On a chaque fois demandé à l'administration de refaire le travail ».

Pour Wallonie-Bruxelles International, le budget est d'un peu plus de 75 millions. L'article du dispositif est destiné à permettre l'approbation du budget 21 ajusté. En effet, le budget de WBI a fait l'objet d'une diminution de 38 000 euros concernant la dotation de la Communauté française. Concernant la dotation de la Région wallonne, celle-ci reste identique à celle attribuée à l'initial 2021, soit à peu près 23,5 millions d'euros.

Pour ce qui concerne le Fonds wallon des calamités naturelles, le budget s'élève à peu près à 44,8 millions d'euros, pour les recettes et 44,8 millions d'euros – le même montant – pour les dépenses. L'article est destiné à permettre l'approbation du budget 2021 ajusté. En effet, la partie agricole qui relève d'ailleurs de mon collègue, M. Borsus, a fait l'objet d'une augmentation de 15,1 millions d'euros :

- les calamités 2018, où il manquait un montant de 4,5 millions d'euros ;
- et les calamités 2020, qui étaient difficiles à évaluer quand on a fait l'exercice budgétaire 2020, mais sur les PV reçus, j'ai encore signé des documents aujourd'hui – la sécheresse a été d'ailleurs très forte –, et il manquerait, selon mon collègue, 10,7 millions d'euros.

Voilà les raisons de ces modifications.

Enfin, pour le genre, une demande a été faite à toutes les administrations qui dépendent de mon autorité directe, d'actualiser, dans le cadre du budget ajusté, mais également du budget initial 2022, les dépenses genre.

Par ailleurs, dans le cadre du budget initial 2022, un item supplémentaire a été intégré, qui prévoit une ventilation genre. Ceci devrait ainsi répondre à votre interrogation.

M. le Président. – Puis-je en arriver à la discussion DO par DO ? Sommes-nous d'accord ? Qu'il en soit ainsi.

Au niveau des recettes, y a-t-il une demande de prise de parole ? J'imagine que non, mais je pose toujours la question.

J'en arrive aux dépenses.

(Réaction d'un intervenant)

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je peux vous l'envoyer.

M. le Président. – Au niveau des dépenses à la DO 01, y a-t-il des demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas.

La DO 02 ? Personne.

La DO 09 ? Personne.

Concernant la DO 10, la parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – À la page 17, concernant les frais généraux de fonctionnement, dans le Plan de relance et de résilience, on voit que des crédits de liquidation augmentent de 525 000 euros, cela fait 1,545 million à 2,070 millions d'euros pour couvrir les

dépenses liées à Get up Wallonia. C'est donc le marché PwC, campagne de com.

Comment se répartissent ces nouveaux crédits dédiés à la facture PwC et ceux dédiés à la partie communication ? Comment la répartition se fait-elle entre les deux, soit sur le marché PwC et l'autre sur les 525 000 euros ?

Ensuite, concernant le Plan de relance et de résilience, à la page 18, sur l'AB 01.02, au budget initial 2021, il y avait 1 milliard d'euros engagés et 607 millions d'euros devaient être liquidés. Durant l'année, des arrêtés de transfert ont été pris pour une diminution de 559 millions d'euros en engagement et une diminution de 586 millions d'euros en liquidation. Finalement, l'ajustement indique un engagement de 900 millions d'euros et une liquidation de 507 millions d'euros en 2021, ce qui est moindre qu'à l'initial qui avait été voté en décembre 2020.

Vers quelle dépense ont été transférés ces 2 milliards d'euros qui ont été déplacés par un arrêté de transfert ? Sont-elles parties vers les mesures covid du ministre Borsus ou les dépenses en question étaient-elles liées à des projets en lien avec le Plan de relance de la Wallonie ? Quels étaient les objets de cet arrêté de transfert ?

Toujours dans la DO 10 « Réserve covid-19 », on avait 200 millions d'euros engagés et 101 millions d'euros qui devaient être liquidés. Durant l'année, des arrêtés de transfert ont été pris sur une diminution de 161 949 000 euros en engagement et une diminution de 100 917 000 euros en liquidation, ce qui fait 96,3 millions d'euros en engagement et liquidation à l'ajustement 2021.

Vers quelles dépenses ont été transférés ces montants ? Les dépenses en question étaient-elles exclusivement liées au covid ? Quels étaient les objets de ces arrêtés de transfert ? À quel type de dépenses covid faut-il encore s'attendre jusque fin de l'année ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Concernant l'augmentation de 525 000 euros, M. Bastin demande la ventilation entre ce qui concerne PwC et ce qui concerne la communication. Je voudrais juste ajouter la question de savoir pourquoi cela a augmenté de manière manifestement imprévue.

J'ai aussi une question de méthode : pour moi, ce n'est pas clair, j'avais des questions sur la diminution de la dotation de la Région wallonne, mais je ne sais pas à quel programme ou DO cela fait référence. Dans le document ce n'est pas clair pour moi, peut-être que pour d'autres ça l'est.

(Réaction d'un intervenant)

L'AB 46.10.01 revient deux fois dans le document aux pages 30 et 33 sur la diminution de la dotation, une fois de 743 000 euros et une fois de 3,1 millions d'euros. À quel moment est-ce que je pose cette question ?

M. le Président. – J'ai le sentiment que vous la posez.

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – J'ai trois questions pour M. le Ministre-Président, je vais essayer d'être précis.

Au programme 3 de la DO 10, l'AB 12.03 « Études, relations publiques, prestations de services relatives au développement et à la croissance de la Wallonie », il est indiqué que le crédit est augmenté de 268 000 euros en crédits de liquidation pour couvrir l'ensemble des dépenses reprises dans le cadre de cet article, suite à une allocation de transfert réalisée en ce début d'année. Ces justificatifs, j'aurais voulu savoir à quelle allocation de transfert on faisait référence pour cet article. C'est la première question.

Pour le programme 8 « Plan wallon d'investissement », à l'AB 01.02, on indique que le Plan de relance, résilience et transition a une augmentation de 500 millions d'euros à peu près. Le justificatif, c'est que le budget ajusté 2021 a été calibré par rapport aux besoins budgétaires des projets relatifs au Plan de relance de la Wallonie, dont la mise en œuvre est prévue dès le second semestre 2021. J'aurais voulu connaître les projets qui seront mis en œuvre au cours de ce second semestre 2021 et si les budgets pour cette même année ont été ajustés pour calibrer à ces projets. Nous présumons donc que les fiches utiles de ces projets sont finalisées par le Gouvernement. Si vous pouviez me répondre par rapport à cela.

À l'AB 01.07, la réserve covid dont on a parlé également, pour tenir compte donc de l'impact covid, j'aurais voulu savoir quels étaient les éléments qui justifiaient l'augmentation de cette réserve. Parce qu'on sait que cette réserve est également présente chez le ministre Crucke. J'aurais voulu savoir via quel mécanisme et si des critères avaient été établis pour pouvoir définir les mesures d'urgence qui fonderaient l'accès à cette réserve.

Voilà les trois questions que j'avais, Monsieur le Ministre-Président.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je me raccroche à la première question de mon collègue M. Tzanetatos sur l'augmentation de 268 000 euros en crédits de liquidation. Il y a une série d'évènements qui sont pointés. C'est probablement pour mon édification personnelle, mais qu'est-ce que la Journée de la langue allemande ? Et la pub dans le *Waw*. Je suppose que,

dans le *Waw*, il doit y avoir Wallonie quelque part. Mais si l'on pouvait peut-être nous expliquer un petit peu.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Quand je viens au Parlement, c'est toujours « waw ! », mais je ne suis pas sûr que j'ai mis des budgets pour cela.

M. Disabato (Ecolo). – Je vous remercie.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – On va demander à mon collaborateur qu'il retrouve le *Waw*.

M. le Président. – Y a-t-il encore d'autres questions ?

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Je reviens donc à l'AB 01.02 du programme 08 « Plan wallon d'investissement et Get up Wallonia ». Fin octobre 2020, le Gouvernement a décidé de créer cette fameuse cellule dédicacée à la lutte contre la pandémie. J'aurais voulu savoir si elle a été financée à travers cet article budgétaire 01.02. C'est la première question.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous parlez de la cellule de M. Englert.

M. Tzanetatos (MR). – Oui, tout à fait.

Cette cellule a-t-elle a pu être pleinement composée ? A-t-on réussi à obtenir la vingtaine de personnes souhaitées, comme c'était envisagé ?

On avait anticipé au mois d'octobre une fin de mission souhaitée. On sait qu'aujourd'hui il y a des rebondissements. Vous avez évoqué aussi la possibilité d'avoir encore des variants. On ne sait pas à quelle sauce on va être mangé. Cela, on peut le reconnaître et le concevoir. Cette cellule sera-t-elle alors reconduite ? La question a-t-elle déjà été envisagée d'un point de vue budgétaire ? Je vous remercie.

M. le Président. – J'ai l'impression que l'on a fait le tour concernant cette division organique.

La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – D'abord merci à vous et à Madame et Messieurs les Parlementaires. Je suis assez impressionné de la connaissance que vous avez, j'allais dire sans papier, mais je vois que vous lisez quand même des documents. Je pensais que vous connaissiez le budget à ce point dans le détail, mais ce sera vraisemblablement pour le prochain exercice budgétaire.

Quelques réponses. D'abord, *Waw*, parce que je ne peux pas laisser passer cela. C'est le magazine *Waw* de l'administration, 30 000 euros. Pour la Journée de la langue allemande – d'ailleurs fixée aux environs du 22 octobre, si je me souviens bien –, c'est 50 000 euros.

Dans la réserve covid, 96 millions d'euros, avec la ventilation suivante :

- 1 million d'euros pour la cellule covid ;
- 20 millions d'euros pour le soutien aux CPAS ;
- 50 millions d'euros pour la constitution d'une réserve non ventilée à ce stade ;
- 4,3 millions d'euros pour les espaces de *coworking* covid en milieu rural ;
- 21 millions pour la compensation aux communes.

Quand on me dit qu'il y a eu une augmentation, notamment dans le cadre de Get up Wallonia, en fait, c'est pour payer les encours qui existent.

Pour répondre à la question de la cellule, initialement nous pensions que nous aurions pu l'éteindre à la fin du mois d'août puisque, normalement, à la fin du mois d'août, tout le monde aurait dû recevoir la deuxième dose. Toutefois, compte tenu de plusieurs facteurs, à savoir le premier, la vaccination ; le second, ces variants que vous évoquiez tout à l'heure, soyons honnêtes entre nous – ce que nous sommes d'ailleurs –, personne ne sait où l'on va. On espère que la situation continuera à s'améliorer, mais je voudrais profiter de votre question pour insister et vous demander vraiment d'insister par ailleurs sur ceci : la solution, pour éviter que des variants spontanés émergent – et je rappelle que nous ne sommes, nous-mêmes, que le fruit de milliards et de milliards de mutations au travers des les milliards d'années de notre existence –, c'est de vacciner quasiment 100 % de la population. Plus on laissera des personnes non vaccinées, plus le virus circulera parmi ces personnes, et c'est parce qu'il y a une circulation de virus que naissent des mutations, qu'émergent des mutations, qu'émergent des variants, qui pourraient très bien passer au travers des vaccins.

Jusqu'à présent, ce n'est pas le cas. Jusqu'à présent, tant l'adénovirus que l'ARN messager neutralisent le variant Delta, dans l'état actuel de nos connaissances. C'est toutefois un risque qu'il faut éviter. Pour éviter le risque, il n'y a qu'une seule réponse, c'est la vaccination. Là, il n'est pas impossible que, au niveau interfédéral, l'on soit amené à devoir prendre des mesures plus précises.

Pour les transferts effectués à partir de la réserve Covid, il y a 112 millions d'euros en crédits d'engagement et 70 millions d'euros en crédits de liquidation pour le Fonds extraordinaire de solidarité. C'est pour le volet économique, chez mon collègue, le ministre Borsus. Il y a 21 millions d'euros en crédits d'engagement et de liquidation chez mon collègue, le ministre Collignon. À deux reprises d'ailleurs, l'impact sur les indépendants et les petites entreprises locales et l'allègement fiscal que j'ai évoqué tout à l'heure.

Il est question de 1,9 million d'euros pour le renfoncement de la cellule du délégué général. On a 225 000 euros en engagement et 203 000 en liquidation pour la subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté pour le numéro 1718. Il y a 1,974 million d'euros chez ma collègue, la ministre Morreale, pour le financement d'un équivalent temps plein adjoint à la coordination par le centre de tri et le prélèvement pour la durée de six mois et du 1er novembre au 30 avril 2021, soit 37 équivalents temps plein pour l'ensemble du territoire wallon, ainsi que l'octroi de 10 000 euros pas centre de vaccination pour frais de fonctionnement. Il est question de 5,115 millions d'euros chez ma collègue, la ministre De Bue, pour les opérateurs du secteur touristique, troisième vague.

Il est question de 180 000 euros pour la campagne de vaccination : le renforcement de la cellule du délégué général pour le lancement d'un marché public de consultance pour la définition d'une stratégie opérationnelle de vaccination de la population.

Pour le programme 10.06 « Communication, archives et documentation », les frais généraux de fonctionnement, Plan de relance, de résilience, de transition, ce sont 525 000 euros en crédits de liquidation pour pouvoir couvrir le solde de la facture liée à PricewaterhouseCoopers, dont le marché a été attribué en 2020.

En 2020, le Secrétariat général avait à sa disposition 2,5 millions d'euros de crédit, un peu plus de deux millions ont été engagés, 570 ont été engagés pour la campagne de promotion de la consultation citoyenne et en 2021, le crédit d'engagement et de liquidation a été fixé à 800 000 pour cet ajustement budgétaire.

Il a fallu faire un arrêté de réallocation en crédits de liquidation qui a été effectué par l'article budgétaire 12.07 du programme 10.02, de l'article budgétaire 12.03 du programme 10.06 et un ajustement budgétaire à concurrence de 524 684 666 cents arrondis à 525, a été effectué.

La totalité de l'encours sera ainsi liquidée sur l'année 2021.

Pour ce qui concerne la loterie nationale, la répartition est la suivante :

- secteur des personnes handicapées : 68,31 % ;
- secteur du troisième âge : 10,35 % ;
- prestige wallon, projet ponctuel : 17,2 % ;
- tourisme : 4,1 %.

Suite à l'examen des demandes de soutien pour le secteur personnes handicapées, troisième âge, qui ont été déposées avant le 30 juin, il apparaît qu'aucune demande n'a été déposée pour ce secteur troisième âge.

Les transferts à partir du Plan de relance, je vais rapidement vous les indiquer. Bien entendu, je tiens à votre disposition le détail si vous le souhaitez : 24,9 millions d'euros chez M. Borsus. Tout cela, c'est exactement ce que j'ai déjà lu une première fois, je ne vais pas les relire une deuxième fois.

Tout ceci, Monsieur le Président, pour vous donner les indications.

S'il y avait l'une ou l'autre question que, par pur hasard, je n'avais pas répondue, parce que je peux parfois être distrait, il va sans dire qu'il suffit de nous les demander et comme à l'accoutumée nous adresserons une réponse écrite pour que tout le monde puisse avoir ses apaisements à cet égard.

M. Mugemangango (PTB). – Brièvement, je n'ai peut-être pas été attentif à tous les éléments puisque je vois que vous avez tenté d'être complet, mais sur la question concrète de la ventilation du montant de 525 000 euros, vous avez évoqué cela, mais je n'ai pas compris le chiffre, concrètement, l'aspect....

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je vais vous retrouver ici les explications précises.

C'est 525 000 euros pour payer les encours liés au marché Get up Wallonia par rapport à l'argent qu'il y avait, il y avait un dépassement de 500 000 euros qu'il faut payer, que l'on a mis maintenant en liquidation. C'est le paiement des encours.

M. Mugemangango (PTB). – Je vais peut-être vous envoyer cette question par écrit parce que je pense que l'on ne se comprend pas.

Ce que je voulais savoir..

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Ce n'est pas la première fois, vous savez.

M. Mugemangango (PTB). – Et ce n'est peut-être pas la dernière, on ne sait pas.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oh non ! Non, ce n'est certainement pas la dernière.

M. Mugemangango (PTB). – On ne peut présager de rien.

Des 525 000 euros, combien vont vers PwC et combien vont vers la communication Get up Wallonia ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Tout.

M. Mugemangango (PTB). – Ah ! Tout est pour le marché PwC, contrairement à ce qu'il y a dans le document. OK, c'est clair maintenant.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Vous étiez inquiet que l'on communique trop ?

Mais on ne communiquera jamais sans passer par le Parlement. On n'oserait pas.

M. Mugemangango (PTB). – Je veux simplement dire que, dans le document, il est évoqué les deux, donc c'est pour cela....

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, mais c'est un document général.

M. le Président. – Des députés souhaitent-ils la parole sur la DO 12 ?

Je n'en vois pas.

Sur la DO 15 ? La DO 17 ? La DO 17*bis* « Action sociale et santé » ? Non.

La DO 18 ?

La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, c'est sur le programme 01, le programme fonctionnel concernant les « Dépenses d'informatique d'investissement, acquisitions de biens et matériel informatique, licences à plus d'un an, développement d'applications, maintenance évolutive ». C'est ce qui est spécifique à la Direction des licences d'armes.

Il n'y avait pas de budget inscrit à l'initial et 360 000 euros sont budgétés à l'ajustement en moyens d'action. Il est expliqué que l'état du programme informatique qui gère les licences d'armes est critique et qu'il s'agit d'un crédit pour une nouvelle application, Licarmes 3.0, conforme aux exigences européennes.

Pouvez nous dire depuis quand ce programme est défectueux ? Quelles sont les conséquences pour la gestion des licences d'armes en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – On sait que ce nouveau programme doit être mis en place puisqu'il a fait l'objet d'échanges en commission.

Où en est la mise en œuvre de ce nouveau programme Licarmes ? Pouvez-vous faire le point sur son état d'avancement puisque, en plus, des projets sont prévus ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – À l'ajusté 2020, il y avait un montant de 250 000 euros et 50 en liquidation. Cependant, les crédits n'ont pas été utilisés, car le marché n'a pas pu être lancé à cause de la pandémie.

Le marché a été lancé au mois de mai de cette année par le Département des technologies de l'information et de la communication. Trois offres ont été reçues. Après lecture et analyse par l'administration, l'offre la moins chère a été retenue. Si le projet débute en septembre 2021, la mise en production aura lieu en mars-avril 2022.

Il a donc été estimé, en termes de liquidation, pour le projet 2021, plus ou moins 40 % du projet, à savoir 142 000 euros, et pour 2022, le reste, 194 000 euros.

Voilà un peu comment les choses se sont agencées. Nous sommes contraints de le faire.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – À l'AB 01.01 « Cofinancements européens de programmation 2014-2020 », un crédit est destiné à constituer une provision en vue de l'alimentation par arrêté de transfert des articles de base cofinancés par les crédits européens dans le cadre de cofinancements relatifs aux projets Interreg et autres.

Pouvons-nous disposer d'informations sur les différents projets financés avec les montants proposés, qui approchent les 75 millions d'euros ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Oui, on va vous les envoyer.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – J'ai la même question pour la DO 36.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il n'y a pas de projet à la DO 36.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Concernant l'UAP fonds Covid, à la page 33, on remarque que le budget du fonds passe de 15 à 11,9 millions d'euros, soit une différence de 3,1 millions d'euros.

Comment explique-t-on cette diminution ?

Combien a déjà été réellement liquidés dans le cadre des deux appels à projets St'Art ?

Je ne veux pas encore enfoncer le clou, mais logiquement aucun virement ne pourra être fait durant ces trois mois-là puisque vous me dites que c'est fait de manière parallèle. Il y a toujours cette lacune. Pouvez-vous nous certifier qu'il n'y aura aucun virement qui sera fait ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je rappelle que, malgré les observations des uns et des autres, le fait d'être inscrit dans le budget suffit pour faire les liquidations. Je sais que la méthode est parfois critiquée, mais c'est comme cela. Donc, il n'y a pas de difficulté légale à ce sujet et la différence ce sont les 3 millions d'euros pour St'Art, que nous avons prélevés dans ce fonds-là.

M. le Président. – La question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « sur la gestion et l'utilisation du Fonds de sortie de la pauvreté à destination des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) » est retirée.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Vote

M. le Président. – Un amendement (Doc. 629 (2020-2021) N° 4) a été déposé par M. Mugemangango. Il sera transmis à la Commission du budget et des infrastructures sportives où il sera voté.

La Commission des affaires générales et des relations internationales recommande, par 7 voix contre 2, à la Commission du budget et des infrastructures sportives l'adoption du projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2021, pour les sections et programmes afférents aux compétences *ratione materiæ* du ministre-président du Gouvernement wallon.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PÉTITION POUR UN PLAN DE RELANCE COVID-19 CITOYEN ET DURABLE

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la pétition pour un plan de relance Covid-19 citoyen et durable.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Je propose M. Sahli comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Sahli est désigné en qualité de rapporteur.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – À la lecture des motivations de la pétition, je pense que ce serait vraiment intéressant de donner suite à cette demande. Il y a deux éléments qui m'ont interpellé en tout cas dans la motivation de cette pétition.

Le premier élément, c'est la question que, manifestement, la citoyenne et, éventuellement, les gens qui vont la soutenir ont à cœur de contribuer aussi au pilotage, à la direction même du Plan de relance, de participer aux choix qui vont être faits. On doit bien reconnaître qu'au sein du Parlement, on est venu régulièrement avec le problème qu'une série de choix sont faits au niveau de projets importants sans qu'il y ait un grand débat concernant le choix de ces projets. Il y a eu cette consultation citoyenne sur laquelle on revient régulièrement, mais il n'y a pas eu de discussion large et de choix qui faits en accord avec le Parlement. Je pense que c'est un souci légitime de la part des citoyens de vouloir participer à des éléments qui vont déterminer leurs vies pendant des dizaines d'années. C'est un élément.

L'autre élément, peut-être un élément qui ne revient pas assez souvent dans le débat, c'est que le Plan de relance doit se mettre d'accord en principe avec ce que l'on appelle le Semestre européen, donc avec le Pacte budgétaire européen, et qu'il peut y avoir des contradictions justement entre la volonté de la Région wallonne d'investir énormément dans l'infrastructure ou dans des projets importants tout en respectant la trajectoire qui est imposée par l'Union européenne. Ces deux éléments portent vraiment à discussion et je crois que l'on aurait vraiment tout avantage, aussi d'ailleurs dans le respect simplement de la démarche démocratique d'une citoyenne, de pouvoir entendre cette personne en commission.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – J'entends ce que dit M. Mugemangango, cependant il y a un certain nombre de considérations que je souhaitais mettre en avant pour ne pas donner suite à cette demande.

D'abord, soulignons que le Parlement s'inscrit pleinement dans l'objectif de réaffirmer le rôle souverain du citoyen dans les processus de décision démocratiques, notamment via la possibilité d'organiser une consultation populaire régionale, ou encore via le droit de pétition au Parlement wallon, ce qui nous donne d'ailleurs l'occasion aujourd'hui d'avoir un échange sur le texte de pétition.

Ensuite, nous pouvons aussi mettre en avant le fait que le Parlement, sous l'impulsion de son Président, donc de M. Marcourt, utilise les moyens à sa disposition

pour faire entendre en tout les cas sa voix au niveau européen parce que je pense que l'interprétation de Madame touche ce sujet-là, en témoigne encore la récente contribution du Parlement au projet de contribution aux débats politiques au sein des parlements régionaux, que nous avions discuté en Commission des affaires européennes concernant le programme de travail de la Commission sur lequel le Parlement s'est prononcé.

Enfin, concernant le Plan de relance wallon, il est certainement le plan le plus citoyen jamais élaboré. En effet, du 16 novembre au 21 décembre 2020, les citoyens, les entreprises, les associations, les services publics et la société civile organisée ont été – et vous le savez dans tous les cas – invités à formuler leurs idées et propositions pour répondre aux enjeux soulevés par la crise de la covid-19 et alimenter la vision de la Wallonie à l'horizon 2050 au départ d'une plateforme web et d'un processus participatif mobilisateur. Pour rappel, 9 370 citoyens se sont engagés en participant à cette consultation. Le résultat de ces consultations, ce sont pratiquement 17 500 contributions qui ont été formulées. Les trois *task forces* qui ont rendu chacune leur rapport dans le cadre de l'élaboration de ce Plan de relance étaient, elles aussi, composées notamment d'un grand nombre – et nous le savons aussi – d'acteurs de terrain, de partenaires sociaux et d'acteurs institutionnels.

En conclusion, pour toutes les raisons évoquées, bien entendu, nous ne souhaitons pas donner suite à cette pétition parce qu'il semble, en effet, que la plupart des demandes qu'elle contient sont rencontrées.

Pour conclure, je résume en tout cas mon intervention en mettant en avant un certain nombre de considérants. Donc, considérant que le Parlement s'inscrit pleinement dans l'objectif de réaffirmer le rôle souverain du citoyen dans les processus de décision démocratique, notamment via la possibilité d'organiser – et je l'ai rappelé – une consultation populaire régionale ou encore via le droit de pétition. Estimant que le Parlement wallon utilise des moyens à sa disposition pour faire entendre sa voix au niveau européen comme en témoigne notamment sa contribution au vote du 26 mai 2021 au projet de contribution aux débats politiques au sein des parlements régionaux. Attendu que le Parlement a notamment exprimé dans cette contribution sa position quant à la nécessité d'investissement public sur le long terme après la covid-19. Considérant que le Parlement a également exprimé dans cette contribution, et à plusieurs reprises, sa volonté de placer le citoyen au cœur de la décision politique et il s'est notamment basé sur une importante consultation citoyenne sur les rapports de nombreux acteurs de terrains, dont j'ai fait référence tout à l'heure, et des partenaires sociaux.

Pour conclure, considérant que la plupart des demandes de cette pétition sont prises en compte ou déjà rencontrées par ailleurs, lui suggérer dans tous les cas de ne pas donner suite à cette demande liée à cette pétition.

Voilà, Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président. – Y a-t-il d'autres demandes de prise de paroles ?

La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Merci, Monsieur le Président. Je me retrouve pleinement dans les propos de mon collègue donc je ne vais pas refaire, redire en tout cas tout ce qu'il a dit, mais insister sur quelques éléments. Sur le fait qu'effectivement, ce Parlement est l'un des pionniers – si je puis dire – dans l'association des citoyens. On a encore le système de pétitions qui fait que justement, on vient en débattre aujourd'hui lors de cette commission. La consultation populaire est aussi un élément important. Les commissions délibératives qui vont arriver, on vient d'adopter en bureau élargi le vade-mecum et donc maintenant, on a toute une série d'experts qui devaient être désignés et on espère en tout cas que pour la rentrée, on pourra avancer à ce niveau-là et qu'il y aura encore des citoyens qui pourront venir. L'expérience qui a été menée à Bruxelles sur un sujet qui n'était pas simple – la 5G par exemple – a quand même montré qu'il était possible de pouvoir associer les citoyens, y compris sur des sujets complexes. Pour le reste, il est clair que le Plan de relance wallon, à ce niveau-là, lui a associé les citoyens puisque mon collègue l'a évoqué avec les différentes personnes qui ont pris part et le nombre de contributions qui ont eu lieu dans le cadre de ce débat-là. Cela a fait l'objet justement d'une partie du rapport du consultant spécifique par rapport à cela et on peut dire déjà que ce plan a été citoyen.

Par ailleurs, je me permets de rajouter un élément supplémentaire, c'est que l'on est peut-être un peu à contretemps étant donné que le plan européen vient d'être adopté. La Commission vient de donner son feu vert. On sait que l'on a des délais relativement courts étant donné que l'on doit, comme le ministre-président l'a dit tout à l'heure, pouvoir engager et dépenser, payer les projets pour 2026, ce qui est, d'un point de vue administratif, reconnaissons-le, nous qui sommes souvent confrontés à ces projets au long cours, est un délai relativement court.

En outre, il y a toute une série d'autres éléments sur lesquels nous sommes actuellement, au sein de ce Parlement, en réflexion. Je pense notamment aux monnaies complémentaires, où mon collège, M. Hardy, ici présent, et mes collèges, M. Bierin et Mme Laruelle, portent une démarche, sont avec des experts pour déterminer comment l'on peut implémenter ce genre d'expériences en Wallonie afin de permettre, au-delà du système monétaire actuel, de pouvoir avoir des

compléments. Un dernier élément est le fait de se faire financer par la Banque nationale, cela reconnaissons-le, cela n'est pas de la compétence de cette commission ni de ce Parlement. En effet, il s'agit d'une compétence fédérale.

Pour toutes ces raisons, nous proposons de ne pas donner suite à cette pétition et que l'on puisse l'acter lors de la prochaine commission.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Très brièvement, je voudrais m'associer aux propos de mes deux collègues, MM. Sahli et Disabato, par rapport à tout ce qui a été dit et sur toutes les opportunités qui existent par rapport à la démocratie participative au niveau du Parlement et du Gouvernement wallon.

Dans le cadre du plan Get up Wallonia et du Plan de relance, il y a eu une consultation comme il n'y avait jamais eu. Le citoyen a vraiment pu s'impliquer dans les décisions prises. Comme l'a dit M. Disabato, il y a de très nombreux exemples où l'on permet justement aux citoyens de participer, que ce soit par la pétition, la consultation populaire, les commissions délibératives qui vont être mises en place.

Je ne vais pas être plus longue, je vais simplement m'associer aux propos qui ont été tenus par mes collègues de la majorité. C'est pourquoi nous rejetterons cette proposition par rapport à la pétition déposée.

M. Mugemangango (PTB). – J'entends les interventions des uns et des autres. Je pense que ce serait vraiment intéressant de donner suite à cette demande. Je trouve d'ailleurs que c'est assez contradictoire – si je peux l'exprimer ainsi – de parler de la souveraineté du citoyen et puis de lui refuser la parole quand il le demande. C'est mon premier élément.

Le deuxième élément, la citoyenne, elle-même, considère qu'il y a eu consultation, donc elle ne gomme pas cet élément-là, mais la volonté de cette citoyenne est de pouvoir participer au débat aussi au niveau des choix qui sont faits. On doit bien reconnaître que sur ces éléments, il n'y a pas eu consultation.

Un autre élément sur lequel il n'y a eu aucune consultation, c'est l'élément numéro 3 dans ce document. Il s'agit de toute la question de savoir : quels sont les gages que l'on doit donner vis-à-vis de la logique budgétaire européenne dans le cadre de ce Plan de relance ? Cet élément-là n'a évidemment pas du tout fait l'objet de consultation, alors qu'il doit avoir des effets importants sur l'avenir de tout un chacun en Wallonie.

Enfin, je trouve que l'on doit être prudent par rapport aux actes que l'on pose. Je suis tout à fait d'accord qu'il y a des procédures intéressantes sur le plan démocratique qui ont été mises en place par le Parlement wallon. En cela, je suis tout à fait d'accord.

Toutefois, justement, quand les citoyens les utilisent, on ne donne pas suite à ces éléments, on risque évidemment, nous-mêmes, de créer une forme de décrédibilisation de ces démarches. Je vais quand même juste vous dire qu'il y a eu un débat, au niveau du Parlement, sur les réformes que nous demandons, que notre groupe demande par rapport à l'exercice même de la pétition pour rendre cela plus facile et plus accessible. Je pense que l'on doit être attentifs au fait que faire des démarches qui vont associer les citoyens et qui sont démocratiques, c'est une chose, mais faire que cela soit effectif et suivi d'effet, c'est autre chose. Si l'on ne le fait pas, ce sera décrédibilisé.

M. le Président. – Ayant entendu les différentes expressions, nous pouvons passer au vote et voter sur le fait de donner suite ou de ne pas donner suite à cette pétition. En fonction des expressions des uns et des autres, je vous propose de voter sur le fait de ne pas donner suite à cette pétition. Nous pouvons le faire à main levée.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, pour être claire, voter oui à ce vote, c'est ne pas donner suite et voter non, c'est donner suite.

M. le Président. – C'est bien cela. On peut le faire autrement si vous voulez.

(Réactions dans l'assemblée)

C'est en fonction des expressions.

Les conclusions sont adoptées par 8 voix contre 1.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – La question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la nouvelle loi hongroise limitant la représentation des personnes homosexuelles, bisexuelles et transgenres dans l'espace public » est retirée.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 17 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. Christophe Bastin, cdH
M. Hervé Cornillie, MR
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
Mme Magali Fries, Auditrice à la Cour des comptes
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Charles Gardier, Président
M. Maxime Hardy, PS
Mme Anne Laffut, MR
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
AB	allocation de base / allocation budgétaire / article de base
ARN	acide ribonucléique
ASBL	association sans but lucratif
Benelux	Belgique, Nederland et Luxembourg
CISP	centre(s) d'insertion socioprofessionnelle
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DO	Division organique
DPR	Déclaration de politique régionale
EU	European Union (Union européenne)
EVRAS	Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle
FEDER	Fonds européen de développement régional
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IRM	Institut royal météorologique
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
LGBT	lesbiennes, gays, bisexuels et trans
LGBTQI	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers et intersexes
NPI	Note de politique internationale
OIP	organisme d'intérêt public
ONEM	Office national de l'emploi
ONG	organisation non gouvernementale
ONSS	Office national de sécurité sociale
PIB	produit intérieur brut
PV	procès-verbal
PwC	PricewaterhouseCoopers
RAG	Risk Assessment Group (Groupe d'évaluation des risques)
SEC	Système européen de comptes économiques intégrés
SPF	service public fédéral
SPGE	Société publique de gestion de l'eau (SA)
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
TEC	Société de transport en commun
UAP	unité(s) d’administration publique
UCL	Université catholique de Louvain
UE	Union européenne
UEFA	Union of european football association
UNamur	Université de Namur (anciennement Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix ou FUNDP)
Unia	Centre interfédéral pour l'égalité des chances
UPAC-T	Union de professionnel(les) des arts et de la création – pôle Travailleur(euse)
WBI	Wallonie-Bruxelles International